



**Réunion du Conseil / Ratssitzung
6 novembre 2014 / 6. November 2014**

Centre administratif
Salle des Conseils
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG

15h00 – 17h00 / 15:00 – 17:00 Uhr

Compte-rendu de réunion

Liste des participants

Madame Jeanne BARSEGHIAN, Monsieur Jacques BAUR, Monsieur Gérard BOUQUET, Hr Dr Karlheinz BAYER, Madame Chantal CUTAJAR, Madame Nicole DREYER, Hr Thorsten ERNY, Dr. Alexandre FELTZ, Madame Camille GANGLOFF, Monsieur Jean-Baptiste GERNET, Fr Dorothee GRANDERATH, Monsieur Klaus JEHLE, Monsieur Willy KEHRET, Madame Fabienne KELLER, Monsieur Théo KLUMPP, Madame Brigitte LENTZ-KIEHL, Monsieur Bruno METZ, Monsieur Klaus MUTTACH, Hr Dr Günther PETRY, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, Monsieur Roland RIES, Hr Hector SALA, Monsieur René SCHAAL, Monsieur Frank SCHERER, Hr Alexander SCHRÖDER, Fr Sonia SCHUCHTER, Monsieur Eric SCHULTZ, Hr Dr Claus Dieter SEUFFERT, Monsieur Toni VETRANO,

Ordre du jour

Point 1 : Accueil par le Président et ouverture de la séance

Le Président Roland RIES souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de l'Eurodistrict, et notamment aux nouveaux élus du Kreistag de l'Ortenau et aux nouveaux conseillers municipaux côté allemand qui rejoignent pour la première fois cette assemblée suite aux élections municipales de mai dernier.

Point 1.1 : Installation du nouveau Conseil

Rapporteur : Le PRESIDENT

Suite aux élections, il installe le nouveau Conseil comme cela avait été fait lors de la séance de juin dernier suite aux élections municipales en France, et procède à la lecture des membres qui composeront ce Conseil. Il propose de gagner du temps en profitant de cette lecture pour vérifier en même temps les présences, afin de pouvoir constater le quorum.

Le Président Roland RIES déclare le Conseil officiellement installé.

Point 1.2 : Vérification du quorum

Le PRESIDENT indique que le quorum est établi.

Point 1.3 : Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT présente l'ordre du jour et interroge l'assemblée concernant le point 8 « DIVERS », certaines communications devant être faites aux membres du Conseil lui semblent devoir requérir le cadre d'un huis-clos.

Le Conseil approuve l'ordre du jour.

Point 1.4 : Approbation du compte-rendu du Conseil du 5 juin 2014

Le Conseil approuve le compte-rendu de la dernière séance du Conseil.

Point 2 : Election du nouveau Bureau

Point 2.1 : Fixation du nombre de membres du Bureau

Le PRESIDENT indique qu'en vertu de l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict, la désignation d'un nouveau Conseil entraîne obligatoirement la nomination d'un nouveau Bureau. Pour mémoire, le Bureau se compose actuellement, en plus du Président et du Vice-président, de 12 membres à stricte parité nationale (6 pour le côté français, 6 pour le côté allemand). Il propose de reconduire cette formule qui a permis jusqu'ici une bonne représentation.

Le Conseil décide que le Bureau se composera de 14 membres, avec une parité numérique entre les parties française et allemande, soit 6 membres de chaque côté, en plus des Président et Vice-Président.

Point 2.2 : Election du Bureau

Le PRESIDENT indique qu'il convient à présent d'élire un nouveau Bureau. En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, cette procédure nécessite un scrutin à bulletin secret et la

constitution en séance de listes en respectant une alternance français / allemand. Toutefois, s'agissant d'une procédure très formelle et en l'absence de demande de modification de la composition actuelle du Bureau ou de candidatures spontanées de membres du Conseil, le Président propose d'opter pour un vote à main levée.

Pour les **membres français** :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Yves BUR
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET

et pour les membres allemands :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO

S'y ajoutent en tant que membres de droit :

- Le Vice-Président Frank SCHERER
- Et le Président

Le Conseil approuve la désignation du Bureau de l'Eurodistrict qui sera composé de 14 membres.

Point 3 : Rapport du Président

Le **PRESIDENT** informe le Conseil d'un certain nombre de dossiers en cours.

1. Elargissement de l'Eurodistrict

Suite à plusieurs échanges récents avec la Préfecture, le **PRESIDENT** informe le Conseil que le Préfet est disposé à signer un arrêté permettant l'adhésion des 3 intercommunalités candidates, dès lors que la CUS aura délibéré afin de réduire le nombre de ses représentants au Conseil et au Bureau de l'Eurodistrict. Pour mémoire, il conviendra d'attribuer 3 des 24 sièges « français » du Conseil aux représentants des intercommunalités et 1 des 7 sièges « français » du Bureau.

En vue d'une adhésion effective de ces collectivités dès le début de l'année 2015, ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Communauté urbaine du 28 novembre. En conséquence, il conviendra d'installer un nouveau Conseil ainsi qu'un nouveau Bureau de l'Eurodistrict lors de la réunion du Conseil prévue début 2015.

2. Etude transports

Lors du dernier Conseil de l'Eurodistrict, le dossier n'avait pas été jugé suffisamment clair dans la présentation des 3 scénarii par la société TTK visant à améliorer l'accessibilité du territoire de l'Eurodistrict et l'articulation entre les réseaux de transports existants. Une réunion du comité technique du projet début septembre a fait préciser la commande passée au bureau d'étude TTK afin de pouvoir émettre des préconisations quant à un scénario à privilégier. Sur le plan juridique de la passation du marché, des échanges entre les services juridiques français et allemands, auxquels était associé le GECT, ont permis d'envisager une prolongation du délai d'exécution (initialement fixé au 18 septembre et associant les Autorités organisatrices de transport). Une nouvelle date pour la présentation au comité technique et aux AOT sera programmée prochainement en vue d'une restitution globale des résultats début 2015.

3. Projection du nouveau film de présentation du Marathon Eurodistrict

L'édition 2014 du Marathon de l'Eurodistrict a connu un véritable succès sportif et populaire, avec plus de **2100 compétiteurs**. La victoire chez les hommes est revenue à un Alsacien (Bastien CLIGNY) et à une Fribourgeoise chez les femmes (Anne-Katrin HELLSTERN). Le partenariat franco-allemand a été renforcé avec l'implication du club de Kehl, la *Kehler Turnerschaft*. Ce marathon fut l'occasion, pour la première fois, de filmer le territoire de l'Eurodistrict à l'aide d'un drone et de réaliser une courte vidéo de cet événement mettant en valeur ce projet transfrontalier.

Le Président propose de visionner ce petit film de trois minutes.

Point 4 : Signature d'un accord de coopération entre le Centre Paul Strauss et l'Ortenau Klinikum

Le PRÉSIDENT rappelle que la santé figure parmi les priorités de l'Eurodistrict. Suite à l'étude conduite en 2012 par le Centre Européen de la Consommation pour le compte de l'Eurodistrict, un travail concernant la mise en œuvre de coopérations a été ébauché. Ces coopérations se sont notamment appuyées sur les liens unissant de longue date le Centre Paul Strauss de Strasbourg et l'*Onkologisches Zentrum* de l'Ortenau Klinikum qui œuvrent dans le domaine des traitements de la cancérologie et la prise en charge de patients de manière interdisciplinaire.

Le Président salue les représentants de ces institutions - M. Frank SCHERER et le Dr Andreas JAKOB pour le côté allemand, et les Professeurs Pascal PIEDBOIS et Patrick DUFOUR pour la partie française.

Les deux établissements ont souhaité formaliser leur coopération par une convention sous le parrainage de l'Eurodistrict. Des prolongements concrets sont attendus avec deux idées de projets à l'étude :

- l'un consistant en la mise en place d'un Centre d'essais cliniques précoces permettant, en partenariat avec l'industrie pharmaceutique, de proposer des traitements d'essais ;
- l'autre permettant de développer des échanges basés sur la comparaison des protocoles de traitement et de distribution des doses en radiothérapie dans les tumeurs et organes à risque des personnes âgées.

Il est procédé à la signature formelle de l'accord de coopération.

Point 5 : Politique

Point 5.1 : Programme INTERREG V : proposition concernant le futur fonds Microprojets

Le PRESIDENT informe le Conseil que le fonds de microprojets arrivera à son terme le 31 décembre 2014 après 3 années de mise en œuvre. Son bilan est encourageant tant sur le plan des actions engagées que de sa gestion financière avec un taux de consommation attendu supérieur à 90%. Une décision de principe quant à la reconduction du fonds dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur ainsi qu'une prise en charge du poste de coordinatrice sont proposés au Conseil.

Le Président donne la parole à Chloé MAKSOUDIAN pour de plus amples informations.

La dotation pour la période 2012 – 2014 était de 400 000 euros. Le taux de consommation sera de l'ordre de 93 %. 62% des projets sont dans le domaine culturel et sportif. La majorité des demandes concernent de petits projets, mais concentrent qu'une faible part des subventions. Les structures qui travaillent essentiellement avec des bénévoles estiment le dispositif très lourd.

Le Président propose au Conseil de donner son accord de principe pour

- reconduire le fonds de microprojets à partir de 2015 dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur ; et de fixer le montant plancher à 10.000 € pour l'éligibilité des dépenses relevant du fonds de microprojets.
- maintenir le poste de responsable du fonds de microprojets ainsi que le financement à 100 % de ce dernier pendant la période transitoire qui précédera la validation du nouveau fonds de microprojets par le programme INTERREG V Rhin Supérieur ;
- mandater le Secrétariat général pour étudier la pertinence de la mise en œuvre d'un fond thématique ou d'un appel à projets.

Le Conseil approuve ces orientations à l'unanimité.

Le PRESIDENT indique qu'au courant de l'année 2014, les dépenses attendues ont été engagées (acquisition de mallettes de traduction, reconfiguration du site internet) et d'autres devraient l'être très prochainement (étude transports, cartographie SIG). Cela se traduira par un reliquat attendu en fin d'exercice moins élevé que les précédents : environ 436 000 € alors qu'il était de 691 134 € l'an dernier.

Par ailleurs, le Président attire l'attention du Conseil sur deux éléments :

- les frais de personnel sont moins élevés que prévu : cela tient pour beaucoup à la vacance de deux postes une grande partie de l'année ;
- plusieurs évènements budgétés n'ont pas eu lieu (Forum de l'Eurodistrict, soutien à la Fête de la Musique, Triathlon), ce qui vient augmenter le reliquat.

Un séminaire des élus est envisagé pour début 2015 et permettra de préparer des décisions concernant les orientations à venir. Pour cela, un comité de pilotage franco-allemand composé de quatre membres du Bureau est actuellement en constitution. Le concours de l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) à ces travaux est à l'étude. Les nouvelles orientations stratégiques issues de ces travaux impacteront le budget prévisionnel qui sera présenté à l'occasion du premier Conseil de l'Eurodistrict en 2015.

Le Président donne la parole à Cordula RIEDEL qui indique les grandes lignes budgétaires proposées

- Montant disponible 1 286 000 € avec un report de 436 000 €, ce qui est un report en réduction par rapport aux années précédentes.
- Des dépenses stables en matière de personnels
- Le fond bilinguisme issu de l'ancien fond déplacements scolaire pour un montant de 40 000 €
- La participation citoyenne : 25 000 €
- L'économie : 90 000€ pour le soutien à la semaine européenne de l'Entrepreneuriat et la participation aux salons Exporeal et Mipim.
- Les transports : 50 000 € pour les premières mesures liées aux suites de l'étude transport
- La Santé : 60 000 € destinés à la clinique de substitution (32 000€) et à soutenir des projets de coopération dans le domaine de la santé (27 500 €) ;
- Réserver 350 000€ pour les subventions diverses, sur la même base que l'année 2014 ainsi qu'une enveloppe éventuelle pour de petits projets.

M. Frank SCHERER intervient en soulignant l'intérêt de réfléchir et d'avancer sur la mise en œuvre d'une compétence transport directement par le GECT Eurodistrict sur les transports transfrontaliers.

Mme BARSEGHIAN souhaite que l'ensemble du Conseil puisse participer au prochain séminaire transfrontalier, et que celui-ci puisse notamment aborder les questions environnementales et de l'énergie.

Elle souhaite également avoir connaissance des articulations entre l'Eurodistrict avec la future Eurométropole.

Le Président demande au Secrétariat général de préparer le Budget prévisionnel 2015 pour la séance du Conseil du 2 mars 2015.

Point 5.3 : Motion relative au projet de vignette (Maut) en Allemagne

Le PRÉSIDENT rappelle les principaux points de ce projet de vignette sur le territoire allemand :

- une vignette automobile serait imposée en tant que taxe sur l'infrastructure en Allemagne à partir du 1^{er} janvier 2016 à tous les véhicules d'un poids total inférieur à 3,5 tonnes immatriculés à l'intérieur du pays et à l'étranger ;
- selon les dernières annonces du Ministère des transports allemand, seul le réseau autoroutier allemand serait concerné.

Le Président donne la parole au Landrat qui souhaite maintenir la pression sur le ministère allemand des transports en adoptant la motion adoptée lors du dernier Bureau.

Le Conseil adopte la motion relative à la Maut.

Point 5.4 : Présentation du rapport de la Rencontre élus-citoyens 2014

Le PRÉSIDENT donne la parole à Simon FATH.

Le Conseil prend connaissance du rapport de la seconde édition du Rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict qui s'est tenu le 15 mai 2014, à la Stadthalle de Kehl. Lors de cette édition, ce sont les thèmes du mieux vivre ensemble, du développement durable et de la perception de l'Eurodistrict qui ont été abordés sous la forme de tables ronde.

Le GECT a fait appel à l'Euro-Institut de Kehl pour la préparation du Rendez-vous, l'animation des ateliers ainsi que la rédaction du rapport.

M. Frank SCHERER informe que cette initiative de la rencontre Elus citoyens a été remarquée et saluée au niveau du Land du Baden Württemberg.

Point 6 : Projets : Demandes de subventions

Point 6.1 : StartHop 2015

Le PRESIDENT propose au Conseil de l'Eurodistrict de soutenir ce dispositif original de stimulation et d'accompagnement à la création d'entreprise qui a rencontré un incontestable succès. Start'Hop a déjà bénéficié à deux reprises d'un soutien par l'Eurodistrict. L'année 2015 sera une année transitoire, puisqu'à partir de 2016 un co-financement INTERREG V est visé. Le partenariat solide établi entre la CUS, la Maison de l'Emploi et le *TechnologiePark* d'Offenburg, joint à une participation de l'Eurodistrict, a permis de développer une véritable coopération économique dont bénéficient en priorité des jeunes chefs d'entreprise ainsi que les demandeurs d'emploi. Il est donc important de continuer à soutenir ce projet.

Il s'agit de soutien à la coordination d'une opération cogérée par la CUS et la *Wirtschaft Region Ortenau* ; Le dispositif StartHop correspondant à une démarche opérationnelle.

Le Président donne la parole à Delphine NAILLON, en charge de la promotion de l'entrepreneuriat à la DDEA (Direction du développement économique et de l'attractivité, CUS).

Le Conseil adopte l'octroi d'une subvention de 80.000 € à Start'Hop pour la mise en œuvre d'une troisième année d'expérimentation.

Point 6.2 : Baal Novo 2016-2020

Le PRESIDENT rappelle qu'il s'agit d'une demande bien connue. Une nouvelle mouture d'une délibération concernant le Théâtre Baal-Novo, formation théâtrale franco-allemande bien connue et implantée dans l'Eurodistrict, qui a fait l'objet d'actualisations suite un passage en Conseil de l'Eurodistrict du 5 juin 2014 et examen par le Bureau du 16 octobre dernier.

Présenté en Conseil du 5 juin 2014, ce dossier porté par l'association de théâtre franco-allemand avait fait l'objet d'un avis favorable sous réserve d'une mise en conformité juridique. La demande de Baal Novo de bénéficier de 60.000€/an sur 2016-2020 avait été présentée en tant qu'achat de prestation pour la production de 30 représentations annuelles au sein de l'Eurodistrict, ce qui aurait dû nécessiter la production d'un cahier des charges ainsi qu'une mise en concurrence préalable. Un échange entre les services juridiques de l'Ortenaukreis et de la CUS, au courant de l'été, comme cela a été souhaité a permis de considérer que cette demande relevait non pas des marchés publics mais du régime classique de l'octroi de subvention, objet de la présente délibération retravaillée

Par rapport à la délibération initiale, un plan de financement en dépenses et en recettes a été ajouté et qui présente un budget annuel total de plus de 700.000 € alimenté en grande partie par des collectivités locales françaises et allemandes, certaines étant membres de l'Eurodistrict. Aussi, compte tenu des montants en jeu et du principe d'une autonomie de financement du porteur pour les aides octroyées par l'Eurodistrict, il sera demandé à Baal Novo de produire un rapport d'exécution annuel sur la base duquel la décision sera prise de reconduire la subvention l'année suivante.

Le Président donne la parole à Frank SCHERER pour un souhaite expliquer aux nouveaux élus l'intérêt de ce financement sur 5 ans.

Le Conseil décide d'octroyer à BAAL Novo une subvention de 60.000 € par an pour une durée de cinq ans à partir de 2016, sous réserve de la présentation d'un rapport annuel d'activité dont l'examen conditionnera la reconduction de la subvention.

Point 7 : Administration du GECT

Point 7.1 : Calendrier des séances 2015

Le PRESIDENT indique que la séance de ce jour était la dernière réunion de l'année 2014. Un calendrier des séances 2015 a été établi et se trouve joint aux documents de séance.

Ces dernières années l'habitude a été prise de tenir des séances dans l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict. Pour certaines séances le lieu est déjà défini. Pour les autres, le choix reste encore à faire et interroge les élus sur la possibilité d'accueillir des séances du Conseil de l'Eurodistrict.

Le calendrier est adopté.

Point 8 : Divers

M. le PRESIDENT, ainsi que décidé en début de réunion, aborde ce point à huis-clos.



**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 6 novembre 2014

Centre administratif
Parc de l'Etoile
67 000 Strasbourg

15h00 – 17h00

Procès-verbal de réunion

1.1 Installation du nouveau Conseil

Suite aux élections qui se sont déroulées en Allemagne, élections municipales et élections au Kreistag de l'Ortenau, le Président installe le nouveau Conseil de l'Eurodistrict.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président sollicite le huis-clos concernant le point 8 « DIVERS » et propose l'ordre du jour à l'adoption.

Adopté

1.4 Approbation du compte-rendu du Conseil du 5 juin 2014

Adopté

2.1 Fixation du nombre de membres du Bureau

En vertu de l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict, la désignation d'un nouveau Conseil entraîne obligatoirement la nomination d'un nouveau Bureau. Pour mémoire, le Bureau se compose actuellement, en plus du Président et du Vice-président, de 12 membres à stricte parité nationale (6 pour le côté français, 6 pour le côté allemand). Le Président propose de reconduire cette formule.

Adopté

2.2 Election du nouveau Bureau

Suite au renouvellement des membres du conseil, il convient d'élire un nouveau Bureau. Le Président constate l'absence de demande de modification de la composition actuelle du Bureau ou de candidatures spontanées de membres du Conseil. Sont élus au bureau de l'Eurodistrict les membres suivants :

Pour les membres français : Monsieur Robert HERRMANN, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, Monsieur Yves BUR, Monsieur Eric SCHULTZ, Monsieur René SCHAAL, Monsieur Jean-Baptiste GERNET.

Pour les membres allemands : Herr Matthias BRAUN, Herr Bruno METZ, Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER, Herr Klaus MUTTACH, Frau Edith SCHREINER, Herr Toni VETRANO,

S'y ajoutent les membres de droit : Le Vice-Président Frank SCHERER, et le Président Roland Ries.

Adopté

5.1 Programme INTERREG V : proposition concernant le futur fonds Microprojets

Le fonds de microprojets arrivera à son terme le 31 décembre 2014 après 3 années de mise en œuvre. Son bilan est encourageant tant sur le plan des actions engagées que de sa gestion financière avec un taux de consommation attendu supérieur à 90%. Une décision de principe quant à la reconduction du fonds dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur ainsi qu'une prise en charge du poste de coordinatrice sont proposés au Conseil.

Il est proposé au Conseil de donner son accord de principe pour :

- reconduire le fonds de microprojets à partir de 2015 dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur ; et fixer le montant plancher à 10.000 € pour l'éligibilité des dépenses relevant du fonds de microprojets.
- maintenir le poste de responsable du fonds de microprojets ainsi que le financement à 100 % de ce dernier pendant la période transitoire qui précédera la validation du nouveau fonds de microprojets par le programme INTERREG V Rhin Supérieur ;

Adopté

5.2 Débat d'orientation budgétaire 2015 du GECT

Un récapitulatif budgétaire 2013 et 2014 est joint aux documents de séance. Le président présente un point sur le budget 2014 et précise les conditions de préparation du budget 2015 qui sera présenté au premier Conseil de l'Eurodistrict le 2 mars 2015.

Il est demandé au Secrétariat général de l'Eurodistrict de préparer le Budget prévisionnel 2015 pour la séance du Conseil du 2 mars 2015.

6.1 StartHop 2015

Il est proposé au Conseil de l'Eurodistrict de soutenir ce dispositif original de stimulation et d'accompagnement à la création d'entreprise qui a rencontré un incontestable succès. StartHop a déjà bénéficié à deux reprises d'un soutien par l'Eurodistrict. L'année 2015 sera une année transitoire, puisqu'à partir de 2016 un co-financement INTERREG V est visé. Le partenariat solide établi entre la CUS, la Maison de l'Emploi et le *TechnologiePark* d'Offenburg, joint à une participation de l'Eurodistrict, a permis de développer une véritable coopération économique dont bénéficient en priorité les jeunes chefs d'entreprise ainsi que les demandeurs d'emploi. Il est donc important de continuer à soutenir ce projet.

Il s'agit de soutien à la coordination d'une opération cogérée par la CUS et la *Wirtschaft Region Ortenau* ; le dispositif StartHop correspondant à une démarche opérationnelle.

Le Conseil est appelé à octroyer une subvention de 80.000 € à StartHop pour la mise en œuvre d'une troisième année d'expérimentation.

Adopté

6.2 Baal novo 2016-2020

Le projet de la formation théâtrale franco-allemande Théâtre Baal-Novo, a fait l'objet d'une actualisation suite à un premier passage en Conseil de l'Eurodistrict le 5 juin 2014 et un examen par le Bureau le 16 octobre.

Par rapport à la délibération initiale, un plan de financement en dépenses et en recettes a été ajouté et qui présente un budget annuel total de plus de 700.000 € alimenté en grande partie par des collectivités locales françaises et allemandes, certaines étant membres de l'Eurodistrict. Aussi, compte tenu des montants en jeu et du principe d'une autonomie de financement du porteur pour les aides octroyées par l'Eurodistrict, il sera demandé à Baal Novo de produire un rapport d'exécution annuel sur la base duquel la décision sera prise de reconduire la subvention l'année suivante.

Le Conseil est appelé à octroyer à BAAL Novo une subvention de 60.000 € par an pour une durée de cinq ans à partir de 2016, sous réserve de la présentation d'un rapport annuel d'activité dont l'examen conditionnera la reconduction de la subvention

Adopté



LE PRESIDENT,
Roland RIES



Réunion du Conseil 6 novembre 2014

Centre Administratif
Salle des Conseils (1^{er} étage)
STRASBOURG

15h00- 17h00

Ordre du jour

1. Accueil par le Président

- 1.1 Installation du nouveau Conseil
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du compte-rendu du Conseil du 5 juin 2014

Liste jointe

Pièce jointe

Compte-rendu joint

2. Election du nouveau Bureau

- 2.1 Fixation du nombre de membres du Bureau
- 2.2 Election du Bureau

Délibération jointe

Délibération jointe

3. Rapport du Président

Liste des projets

4. Signature d'un accord de coopération entre le Centre Paul Strauss et l'Ortenau Klinikum

Document joint

5. Politique

- 5.1 Programme INTERREG V : proposition concernant le futur fonds Microprojets
- 5.2 Débat d'orientation budgétaire 2015 du GECT
- 5.3 Motion relative au projet de vignette (Maut) en Allemagne
- 5.4 Présentation du rapport de la Rencontre élus-citoyens 2014

Délibération jointe

Présentation jointe

Délibération jointe

Pièce jointe

6. Projets

Demandes de subventions

- 6.1 StartHop 2015
- 6.2 Baal novo 2016-2020

Délibération jointe

Délibération jointe

7. Administration du GECT

- 7.1 Calendrier des séances 2015

Pièce jointe

8. Divers

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



**Réunion du Conseil / Ratssitzung
5 juin 2014 / 5. Juni 2014**

Burda Media Tower
15ème étage / 15. Stockwerk
Hubert-Burda-Platz
77652 OFFENBURG

15h00 - 17h00 / 15:00 - 17:00 Uhr

Compte-rendu de réunion

Liste des participants

Madame Jeanne BARSEGHIAN, Monsieur Gérard BOUQUET, Monsieur Matthias BRAUN, Monsieur Yves BUR, Monsieur Hermann BURGER, Dr. Walter CAROLI, Madame Chantal CUTAJAR, Madame Nicole DREYER, Dr. Alexandre FELTZ, Madame Camille GANGLOFF, Monsieur Jean-Baptiste GERNET, Monsieur Günter GORECKY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Klaus JEHLE, Monsieur Willy KEHRET, Madame Fabienne KELLER, Monsieur Théo KLUMPP, Monsieur Céleste KREYER, Madame Brigitte LENTZ-KIEHL, Madame Séverine MAGDELAINÉ, Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU, Monsieur Bruno METZ, Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Monsieur Klaus MUTTACH, Monsieur Jürgen OSSWALD, Monsieur Pierre PERRIN, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, Monsieur Roland RIES, Monsieur René SCHAAL, Monsieur Frank SCHERER, Madame Edith SCHREINER, Monsieur Eric SCHULTZ, Monsieur Toni VETRANO, Madame Anne-Catherine WEBER, Monsieur Michael WELSCHE, Monsieur Willi WUNSCH

Ordre du jour

1 Accueil par le Président

M. SCHERER souhaite la bienvenue à l'assistance. Il remercie l'entreprise Hubert Burda Media, représenté par M. Thomas, qui accueille la séance de ce jour, puis il salue les nouveaux membres, Mme THERRE-MANO du Consulat d'Allemagne et M. SCHÜLE du Regierungspräsidium Freiburg ainsi que les nombreux visiteurs qui sont venus aujourd'hui pour assister à la séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.1 Installation du nouveau Conseil

M. SCHERER indique qu'il s'agit aujourd'hui d'une séance constitutive. En effet, suite aux élections municipales du mois de mars en France, la CUS a désigné dans sa séance du 5 mai 2014 les nouveaux représentants qui siégeront au Conseil de l'Eurodistrict. Du côté allemand il y a également un nouveau membre. Il s'agit de M. VETRANO, le nouveau Maire de Kehl et membre de droit dans les instances de l'Eurodistrict. Quant à l'intégration des nouveaux membres allemands suite aux élections municipales du 25 Mai 2014, les différentes collectivités n'ont pas encore désigné leurs nouveaux représentants dans l'Eurodistrict, la prochaine réunion du Conseil sera donc à nouveau une séance constitutive.

M. SCHERER indique que la lecture des noms des membres du Conseil pour installer le nouveau Conseil servira également comme vérification des présences pour le constat du quorum. M. SCHERER procède à la lecture des noms.

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est constaté.

2 Discours / rapport du président sortant

Le discours du Président sortant est joint à ce compte rendu.

3 Alternance de la Présidence

3.1 Election du Président

M. SCHERER rappelle que l'élection du Président est habituellement présidée par le doyen du Conseil, ce jour c'est le Dr. CAROLI qui a accepté de prendre ce rôle.

Le Dr. CAROLI remercie le Président sortant pour son engagement en faveur de l'Eurodistrict et pour sa volonté d'y créer une culture commune franco-allemande. Il rappelle que conformément à l'article 8 des statuts du GECT Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict élit son Président en son sein pour une durée de deux ans. Le Président est élu par l'assemblée sur proposition, alternativement de la partie française et de la partie allemande. La Présidence revient maintenant au côté français pour une durée de deux ans.

Mme RAFIK-ELMRINI propose Monsieur Roland RIES comme candidat à la Présidence. Il est demandé au Conseil de procéder à l'élection du Président.

Monsieur Roland RIES, unique candidat, est élu Président du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à l'unanimité.

3.2 Election du Vice-Président

M. RIES prend en charge la Présidence de la séance et l'élection du Vice-Président.

Il rappelle que, conformément à l'article 8 des statuts du GECT Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict élit son Vice-Président en son sein pour une durée de deux ans. Il est choisi parmi les représentants relevant de la partie autre que celle dont le Président est issu.

Madame SCHREINER propose Monsieur Frank SCHERER comme candidat à la Vice-Présidence.

Il est demandé au Conseil de procéder à l'élection du Vice-Président. Monsieur Frank SCHERER, unique candidat, est élu Vice-Président du GECT Strasbourg-Ortenau avec une abstention.

4 Discours du nouveau Président

Le nouveau Président Roland RIES tient son discours d'investiture.

5 Election du nouveau Bureau

5.1 Fixation du nombre de membres du Bureau

M. RIES rappelle que, conformément à l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict fixe le nombre des membres du Bureau de l'Eurodistrict. Il est demandé au Conseil de décider que le Bureau soit composé, outre du Président et du Vice-Président, de 12 membres issus, à parité, des collectivités de chaque partie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.2 Election du Bureau

M. RIES rappelle que l'assemblée ayant été renouvelée en grande partie, elle est appelée à élire, en application de l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, son nouveau Bureau. Le Président et le Vice-Président en sont membres de droit. Pour l'instant, une seule liste existe, composée des membres suivantes :

Pour le côté français, il s'agit de : M. Robert HERRMANN ; Mme Nawel RAFIK-ELMRINI ; M. Yves BUR ; M. Eric SCHULTZ ; M. René SCHAAL ainsi que de M. Jean-Baptiste GERNET et pour le côté allemand de : M. Matthias BRAUN ; M. Bruno METZ ; Dr. Wolfgang. G. MÜLLER ; M. Klaus MUTTACH ; Mme Edith SCHREINER et de M. Toni VETRANO

Il n'y a pas d'autres propositions. Le Bureau est élu à l'unanimité.

6 Approbation du compte-rendu du Conseil du 6 février 2014

Le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil du 6 février 2014 pour approbation au Conseil. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

7 Représentation de l'Eurodistrict dans les instances d'ADEUS

M. RIES indique qu'il est demandé au Conseil de désigner le membre qui représentera l'Eurodistrict dans l'Assemblée générale de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

M. SCHERER indique qu'une présence allemande dans cette instance française donnerait un bon signal binational et il propose le Dr. CAROLI dont les compétences linguistiques permettront une présence aux réunions sans traduction simultanée.

Le Dr. Walter CAROLI, unique candidat, est élu représentant dans les instances de l'ADEUS à l'unanimité.

M.RIES précise que M. HERRMANN, Président de l'ADEUS, tient à inviter le représentant de l'Eurodistrict également aux réunions du Bureau de l'ADEUS.

8. Projets

Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

8.1 Cartographie: choix du prestataire SIG

M. RIES donne la parole à M. FATH pour présenter ce point.

M. FATH donne les informations concernant l'appel d'offres qui permet de choisir un prestataire qui sera chargé de mettre en œuvre le Système d'Information Géographique (SIG) de l'Eurodistrict. Les Groupes de Travail de l'Eurodistrict seront associés à la réalisation des cartes thématiques.

Le Conseil, conformément à la recommandation du Groupe d'Experts SIG, se prononce à l'unanimité en faveur de l'offre de la société *in medias res* de Freiburg.

8.2 Etude transports: présentation du bilan intermédiaire et choix du scénario final

Mme RIEDEL rappelle l'origine du projet d'étude sur la mobilité transfrontalière.

Ce projet trouve son origine dans le livre blanc de l'Eurodistrict (2004) qui insiste sur l'importance à donner aux infrastructures de transports en commun. De plus, lors de la réunion du Conseil du 1er juillet 2011, l'amélioration de l'accessibilité du territoire a été considérée comme l'un des axes prioritaires de l'Eurodistrict. Lors de sa séance du 9 janvier dernier, le Conseil de l'Eurodistrict a attribué le marché pour la réalisation de cette étude au bureau TTK.

L'étude se divise en trois étapes :

- La première étape est consacrée au recueil de données et à l'élaboration d'un diagnostic sur la situation actuelle et s'est achevée le 7 avril dernier.
- La seconde se concentre sur trois propositions de scénarios (un minimal, un médian et un maximal) et a débuté le 7 avril dernier.
- Enfin, la dernière étape visera à mettre au point le scénario final d'amélioration. L'étude s'achèvera le 18 septembre 2014.

Lors d'une prochaine séance du Conseil de l'Eurodistrict, l'étude sera présentée et les élus se prononceront sur le scénario qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

M. GROBE-BEILAGE, chef de projet au Bureau d'études TTK, présente les résultats intermédiaires de l'étude.

Il indique dans un premier temps que le territoire de l'Eurodistrict pris en compte dans l'étude inclut les futures communautés de communes (Benfeld, Erstein et du Rhin). L'axe principal concerne la bretelle ferroviaire reliant Strasbourg et Offenburg. Cette offre est satisfaisante sauf le matin et le soir où plusieurs trous d'offres sont à déplorer. Ceci est particulièrement problématique pour les voyageurs en correspondance.

L'Europapark constitue l'un des points d'attraction les plus importants du territoire. Côté français, l'offre de transports en commun est restreinte : seul un bus part de Strasbourg alors que le potentiel de visiteurs est considérable. A titre d'exemple : en 2013, 1,3 millions de visiteurs du site étaient Français (parmi eux, une grande part d'Alsaciens). De plus, environ 2000 Français travaillent au Parc.

La liaison entre Erstein et Lahr pourrait être plus directe qu'elle ne l'est actuellement, notamment en raison de la présence d'un barrage EDF. En revanche, la liaison en bus entre Offenburg et Altenheim est satisfaisante mais ne traverse pas le Rhin. Côté français, la zone autour d'Illkirch pourrait être attractive pour les déplacements de loisir et commerciaux. D'une manière générale, un fort potentiel se dessine dans le domaine du tourisme. En France avec Molsheim et Obernai (grâce au bus Vis-à-Vis) et en Allemagne avec le Freilichtmuseum Vogtsbauernhof Schwarzwald ou les piscines de plein air.

L'Europass est intéressant en termes de tarification car il permet aux usagers d'emprunter l'ensemble des transports en commun disponibles sur le territoire.

M. GROBE-BEILAGE présente ensuite les trois scénarios envisagés sous la forme d'un système d'imbrication. Le troisième scénario reprendra donc les propositions des deux premiers et en ajoutera d'autres. Pour chaque scénario un coût d'exploitation par an ainsi que les coûts supplémentaires sont indiqués.

Le premier scénario, dit minimal, se concentre en premier lieu sur la nécessité de combler les trous d'offres sur la ligne Strasbourg-Offenburg, en particulier le matin, pour faciliter l'accès non seulement aux correspondances vers le TGV à Strasbourg et vers l'ICE à Offenburg mais aussi l'accès aux liaisons régionales des deux côtés.

En soirée, il serait souhaitable de prolonger le dernier train vers Offenburg jusqu' à Achern. La mise en place du tramway pourra être l'occasion d'améliorer les liaisons de bus à partir de Kehl. En ce qui concerne la tarification, TTK propose d'intégrer celle du bus Vis-à-Vis à celle de l'Europass, afin que l'Europass soit reconnu dans les bus Vis-à-Vis.

Pour faciliter l'accès des Français à Europapark, il serait intéressant de proposer un trajet supplémentaire le matin.

En vue de l'élargissement du territoire, il faudra également élargir la validité de l'Europass et envisager la vente des titres de transport en ligne.

Le coût de ce scénario s'élève à environ 700 000 € par an.

Le second scénario contient toutes les propositions du premier. En complément, TTK propose la mise en place d'un aller-retour supplémentaire le soir entre Strasbourg et l'Ortenau. Pour combler le trou d'offre entre 21h et minuit, et permettre aux Allemands de pouvoir aller au restaurant ou assister à une représentation culturelle à Strasbourg, un trajet supplémentaire entre 22h30 et 23h vers l'Ortenau est envisagé. Il serait alors nécessaire d'y prévoir les correspondances à Appenweier en direction d'Achern ainsi qu'à Offenburg en direction de Lahr.

A Kehl, il est recommandé de calibrer les correspondances de bus en fonction du tramway, y compris le dimanche après-midi pour améliorer le trafic lié aux loisirs vers Strasbourg et vers d'autres destinations.

Une autre proposition serait de prolonger la ligne de bus R2 (Offenburg-Altenheim) vers Illkirch.

Il serait pertinent de mettre en place un bus desservant le secteur Erstein-Benfeld pour les employés d'Europapark habitant sur cette zone.

Le coût de ce scénario s'élève à environ 2 000 000 € par an.

Le troisième scénario, dit maximal, est le plus onéreux. Il coûterait environ 3,6 millions d'Euros et envisage une extension du réseau régional, en proposant notamment une liaison ferroviaire directe entre Offenburg-Strasbourg et Roeschwoog.

Ce scénario prévoit la desserte de Lahr par le dernier train entre Strasbourg et Offenburg autour de minuit ainsi que la mise en place d'un bus rapide d'Offenburg vers Illkirch, essentiellement les samedis après-midi et lors des jours fériés. Enfin, les usagers aimeraient pouvoir acheter des billets Europass à l'unité.

M. RIES se dit perplexe quant au choix à effectuer sur les trois scénarios présentés et estime que les conditions d'une prise de décision ne sont pas actuellement réunies. Il propose la tenue d'une réunion spécifique entre TTK et les membres du comité technique (spécialistes des transports en commun des villes de l'Eurodistrict) pour faciliter le choix du meilleur scénario. Il ajoute que les montants qu'implique chacun des scénarios sont de toute façon très élevés (700 000 à 3,6 millions d'€).

M. BRAUN appuie la proposition de M. RIES et s'interroge sur l'objectif de cette étude de mobilité.

Dr. Wolfgang MÜLLER indique qu'il accepte la proposition de M. le Président de prévoir une nouvelle réunion. Néanmoins, il souligne que le comité technique est en contact avec le bureau d'études depuis le début de l'année et que le troisième scénario est considéré comme le plus approprié. Il constate que de nouvelles propositions d'améliorations pourraient être faites et demande aux membres du Conseil de les transmettre le plus vite possible afin que le projet dans son ensemble ne soit pas reporté.

D'autre part, il rappelle qu'il s'agit d'une étude sur la mobilité transfrontalière dans l'Eurodistrict et non sur la mobilité en général et soutient ce projet, en tant que représentant de la ville de Lahr.

M. SCHERER soutient également la proposition de M. RIES. Toutefois, il précise que le choix du scénario n'implique pas que la somme correspondante devra nécessairement être investie. Le Conseil choisira dans une étape ultérieure les offres qu'il souhaitera mettre en œuvre parmi celles identifiées par l'étude. De plus, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ne peut décider à la place des autorités organisatrices compétentes (entreprises ferroviaires, de bus...). Il faut éviter de créer des frustrations chez les habitants du territoire en prenant des décisions qui ne pourront pas être respectées.

M. RIES indique que le dossier ne permet pas actuellement une prise de décision et devra être réexaminé suite à une nouvelle réunion du comité technique, afin de permettre un choix dans le respect de l'échéance du marché prévue le 18 septembre 2014.

8.3 Théâtre BAAL Europe

M. RIES indique qu'il s'agit d'un achat de 30 représentations auprès du Théâtre BAAL novo. Il demande à M. SCHOPPMANN, porteur du projet, de présenter son dossier.

M. SCHOPPMANN présente le projet.

Le théâtre bilingue transfrontalier BAAL novo prévoit d'installer une salle de spectacle de 150 places aux abords du pont Pflimlin dans le cadre du Forum Européen du Rhin pour permettre aux citoyens de l'Eurodistrict des deux côtés du Rhin de se rencontrer. Les enfants et les jeunes constituent le public-cible des futures représentations, afin de les sensibiliser à la dimension binationale et interculturelle. Des séminaires, conférences et autres initiatives transfrontalières de l'Eurodistrict pourront également se dérouler dans ces nouveaux locaux. La création de cet espace permettra l'émergence de nouvelles énergies dans le domaine de la culture, de l'économie et de la politique ainsi que la découverte de nouvelles formes européennes de théâtre.

Les prévisions comptent sur environ 8000 spectateurs par an pour commencer. Ces chiffres se basent sur des festivals antérieurs (comme « Allez Hop »). Les coûts de ce projet seront répartis entre le Land du Bade-Wurtemberg, des aides de fondations et de sponsors. Un soutien de l'Eurodistrict serait sollicité pour 30 représentations par an à 2000 € chacune

pendant 5 ans, ce qui représenterait un montant de 60 000 € par an pendant 5 ans. Les représentations concernées n'auraient pas seulement lieu au Forum du Rhin, mais sur l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict.

L'implantation du théâtre BAAL Novo dans le Forum permettrait de donner un visage à l'Eurodistrict et de le rendre plus concret aux yeux des habitants et de créer ainsi une identité pour le territoire. Ce projet serait tout à fait novateur pour l'Eurodistrict comme pour l'ensemble du territoire du Land du Bade-Wurtemberg. Il ne concerne pas seulement les grandes villes mais aussi les plus petits villages et communes.

M. RIES rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil et qu'il maintient son intérêt vis-à-vis de ce projet notamment sur le plan du bilinguisme.

Toutefois, il indique qu'une note lui a été transmise par les services de la CUS qui émet deux objections juridiques :

- Absence de mise en concurrence : le projet va coûter 300 000 € sur 5 ans (60 000 € par an). Or, le droit français exige un appel d'offres avec cahier des charges pour des montants de cet ordre.

- Cumul des financements : l'Eurodistrict ne doit pas être considéré comme un guichet à subventions parmi d'autres. Or, en plus des 300 000 € du GECT, il est prévu que la ville de Strasbourg (à hauteur de 30 000 € par an sur 5 ans, c'est-à-dire 150 000 € en tout) et peut-être d'autres collectivités, soient mises à contribution. Il souligne que les financements de l'Eurodistrict proviennent en réalité des collectivités, ce qui signifie que la ville de Strasbourg financerait deux fois.

Malgré son enthousiasme pour ce projet, M. RIES souhaiterait que les procédures soient suffisamment claires pour éviter toute contestation sur le projet.

Il demande donc à ce que la décision relative à ce projet soit reportée à la prochaine séance du Conseil et que les points mentionnés soient éclaircis d'ici-là.

M. SCHERER indique qu'il a déjà discuté de ce projet avec Mme NAFIK-ELMRINI et M. RIES et il s'étonne de cette réponse ainsi que de la note évoquée par M. RIES. Selon lui, elle montre qu'on ne sait pas véritablement de quoi il s'agit. Ce n'est pas une subvention de 20 000 € pour une manifestation qui aurait lieu une fois. Il s'agit d'un engagement de l'Eurodistrict sur le long terme pour un projet pérenne défendant le bilinguisme et s'adressant au public que l'institution souhaite aborder : les jeunes, en vue de les motiver dans l'apprentissage de la langue de l'autre. De plus, cette initiative serait bénéfique en termes de communication et d'image pour l'Eurodistrict. Il semblerait donc que la note n'ait pas pris en compte les discussions ayant eu lieu en amont.

Il précise que du côté allemand, une mise en concurrence ne serait pas nécessaire puisque l'offre de BAAL novo est unique en son genre. Il demande l'adoption de ce point sous réserve d'un examen de la question par les juristes, puisqu'il semblerait que ce dernier soit requis par le droit français.

M. BUR note que les obstacles restent administratifs. L'Eurodistrict touche ici ses limites dans ce qu'il est possible de faire ou d'innover. Malheureusement, Washington D.C. est encore très loin puisqu'il est déjà difficile d'organiser ne serait-ce que le financement pluriannuel d'un engagement de l'Eurodistrict. Ces limites deviennent un frein à l'évolution de l'Eurodistrict et au dynamisme de cette institution. Une loi sur l'organisation territoriale devrait être discutée ainsi que la redistribution des compétences entre les Régions, les intercommunalités, l'Eurométropole. Il serait judicieux de se poser de nouveau la question du caractère innovant ou expérimental de l'Eurodistrict. Pourquoi ne pas envisager, sans pour autant s'extraire des obligations applicables aux marchés publics, un outil législatif susceptible de faciliter les démarches administratives du groupement ? Dans tous les cas, il faut sortir de la difficulté de compréhension entre les deux droits (français et allemand).

M. BUR ajoute que la promotion du bilinguisme est primordiale et que le rôle de la culture dans ce cadre est légitime. Il propose d'impliquer davantage les villes, les institutions

communales, ainsi que les organisations de la société civile, pour rapprocher toujours plus les habitants de ces enjeux et de ces initiatives.

M. RIES répète son soutien à ce projet mais souhaiterait que les services juridiques le mettent en forme incontestable, notamment sur le plan de la mise en concurrence pour ne pas lui reprocher d'avoir fait du favoritisme.

Mme CUTAJAR rappelle qu'il ne s'agit pas du droit français contre le droit allemand, mais des règles européennes. Elle défend la position du Président qui ne peut en aucun cas remettre en cause délibérément une note de ses services.

M. BUR aimerait néanmoins que si les services veulent s'exprimer, ils le fassent suffisamment en amont pour que leurs remarques puissent être prises en compte dans la préparation de la séance.

Le Conseil de l'Eurodistrict exprime un avis favorable de principe sur le projet sous réserve de mise en conformité juridique.

8.4 Poursuite du marathon à partir de 2015

M. FATH rappelle l'historique de la collaboration avec l'Association des Courses Strasbourg-Europe puis indique qu'un accompagnement stabilisé à hauteur de 25 000 € en 2015 permettrait de développer le marketing en Allemagne et ainsi générer davantage de participation et de partenariats.

Le Conseil de l'Eurodistrict valide à l'unanimité sa participation au Marathon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 2015 à hauteur de 25 000 € au bénéfice de l'Association des Courses Strasbourg-Europe.

Demandes de subventions

8.5 Exposition « De Boue et de Larmes »

M. FATH précise que le lieu de l'exposition doit encore faire l'objet de vérifications techniques et qu'un arbitrage devra ensuite avoir lieu entre le Jardin des Deux-Rives et le parvis en face du Parlement Européen.

M. RIES précise qu'il y a eu des discussions sur ce point et souhaite que le terme "commémoration" soit employé à la place de "célébration".

M. RIES souhaite qu'un consensus soit trouvé et se prononce en faveur du Jardin des Deux-Rives.

Le Conseil adopte la délibération à l'unanimité.

8.6 Projet Start-Up „Geeks on a Farm“

M. RIES passé à parole à Mme RIEDEL.

Mme RIEDEL présente brièvement le projet.

Il s'agit d'un projet porté par la plate-forme de travail collaboratif Alsace Digitale en partenariat avec Team E GmbH qui s'adresse à des créateurs d'entreprise. Les deux

partenaires comptent organiser deux jours et demi d'échanges du 16 au 18 juin entre participants de la scène entrepreneuriale à Lahr. Des ateliers thématiques auront lieu pour favoriser des effets de synergie et de réseau. Alsace Digitale demande une subvention à hauteur de 4.460 €.

Mme DREYER constate que les échanges auront lieu en anglais. Mme RIEDEL explique que les coûts liés à la traduction simultanée des échanges auraient considérablement augmenté le budget de la manifestation (jusqu'à trois fois plus). Il a donc été décidé, en accord avec le niveau technique (référénts des villes), de permettre que la langue de travail soit l'anglais. Elle rappelle que les autres critères d'éligibilité sont néanmoins respectés.

M. RIES trouve regrettable que l'anglais soit considéré comme la langue universelle. Il accepte de faire une exception dans ce cas précis mais demande expressément à ce que cette situation ne se reproduise plus.

Le projet est adopté avec trois abstentions.

8.7 Semaine de l'entrepreneur européen: ajustement du budget

M. RIES donne la parole à Mme NAILLON de la CUS.

Mme NAILLON indique que le budget de la Semaine de l'Entrepreneur européen (SEE) avait été présenté au précédent Conseil au mois de février. Il avait été déterminé à 50 000 €. Victime de son succès, de nombreuses manifestations se sont inscrites, notamment des manifestations transfrontalières. De ce fait, il est demandé de prévoir une augmentation de 10 000 € du budget initial sachant qu'un dossier de cofinancement FEDER a été déposé. Le cofinancement FEDER s'élèverait à 50% des dépenses soit à 5.000 € concernant le budget supplémentaire soumis au vote ce jour.

Le projet est adopté à l'unanimité.

M. RIES propose d'adopter les délibérations restantes en bloc et fait un point sur ces dernières.

Le point **8.9 Promotion du diplôme universitaire de formation en alternance «Coordonnateur de projets design »** est retiré de l'ordre du jour sur demande du porteur de projet.

Il reste à adopter les points suivants :

- **8.8. Soutien à la mise en œuvre du plan de développement de l'employabilité transfrontalière des jeunes**
- **8.10 Découverte touristique de l'Eurodistrict**
- **8.12 Microprojet 2014-4: « CLIC-CLAC! 2014 Marathon photo transfrontalier »**
- **8.13 Microprojet 2014-7: „Journée de découverte de stations de traitements d'eaux présentes dans l'Eurodistrict“**

L'ensemble de ces points est adopté à l'unanimité.

9. Missions courantes / Administration du GECT

Questions relatives au personnel

M. RIES indique que les points « 9.1 Information : Recrutement pour le poste d'assistant(e)/comptable » et « 9.2 Information : Départ de Mme Kirchner et soutien provisoire de l'équipe » sont retirés de l'ordre du jour.

10 Divers

M. FELTZ annonce le microprojet « Journée Mondiale des donneurs de sang - Tous sur le pont » qui aura lieu le samedi 14 juin 2014. Il précise que les Français et les Allemands pourront donner leur sang des deux côtés du Rhin.

Aucun point divers n'est proposé.

Monsieur RIES clôt la réunion à 17h30.

Roland RIES
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



Document de séance n°4/2.1/2014
Vorlage Nr. 4/2.1/2014

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 4 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.11.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 2.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.1 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: / Fixation du nombre de membres du Bureau / Festlegung der Anzahl der
Vorstandsmitglieder**

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

Concernant les membres du Bureau, l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau stipulent qu'en plus du Président et du Vice-président, le Bureau peut comporter de 8 à 12 membres.

Dans ces conditions, préalablement à son élection, une délibération doit fixer le nombre de membres dans la limite de 12.

Le conseil est appelé à fixer ce nombre.

Sachstand

Der Artikel 7 der Satzung des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau legt fest, dass sich der Vorstand aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten und 8 bis 12 weiteren Mitgliedern zusammen.

Deshalb ist vor der Wahl des Vorstands die Anzahl der Mitglieder durch einen Beschluss auf maximal 12 festzulegen.

Der Rat ist dazu aufgerufen, die Anzahl festzulegen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict décide que le Bureau est composé du Président, du Vice-président et de 12 membres issus, à parité, des collectivités de chaque partie.

Der Rat des Eurodistrikts beschließt, dass sich der Vorstand aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten und aus 12 weiteren Mitgliedern, die paritätisch den Mitgliedskörperschaften beider Seiten angehören, zusammensetzt.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<i>M. H.</i>	<input type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	--------------	--



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

Document de séance n°4/2.2/2014

Vorlage Nr. 4/2.2/2014

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 4 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.11.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Election des nouveaux membres du Bureau / *Wahl der neuen Vorstandsmitglieder*

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

Suite aux élections municipales en Bade-Wurtemberg et après l'installation des différents Conseils, des nouveaux représentants au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ont été désignés du côté allemand.

L'assemblée ayant été pour une grande partie renouvelée dans sa composition, elle doit élire, en application de l'article 7 des statuts, son nouveau Bureau après en avoir fixé le nombre de membres.

Il est composé du Président, du Vice - Président et de 12 membres, comme il a été décidé au point 5.1 du Conseil du 5 juin 2014. Les membres du Bureau doivent être issus, à parité, des collectivités de chaque partie.

En l'absence de mention particulière sur le mode de désignation des membres du Bureau dans les statuts, le scrutin est majoritaire. Le Conseil statue à la majorité simple des suffrages exprimés.

Sachstand

Im Anschluss an die Kommunalwahlen in Baden-Württemberg sind auf deutscher Seite neue Vertreter für die Gremien des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau benannt worden.

Der zu großen Teilen neu zusammengesetzte Rat muss unter Anwendung des Artikels 7 der Satzung seinen neuen Vorstand benennen, nachdem die Anzahl seiner Mitglieder festgelegt wurde.

Der Vorstand setzt sich aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten und, wie unter Punkt 5.1 der Ratssitzung vom 5. Juni 2014 festgelegt, aus 12 weiteren Mitgliedern zusammen. Die Mitglieder des Vorstands müssen paritätisch den Mitgliedskörperschaften beider Seiten angehören.

In Ermangelung einer spezifischen Satzungsregelung zur Bestimmung der Vorstandsmitglieder, findet die Mehrheitswahl Anwendung. Der Rat entscheidet mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict, vu les statuts du GECT, appelé à procéder à l'élection du Bureau en application des dispositions ci-dessus, a élu, hors le Président et le Vice-président qui sont membres de droit,

comme membres français du Bureau :

Monsieur Robert HERRMANN
Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
Monsieur Yves BUR
Monsieur Eric SCHULTZ
Monsieur René SCHAAL
Monsieur Jean-Baptiste GERNET

comme membres allemands du Bureau :

Herr Matthias BRAUN
Herr Bruno METZ
Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
Herr Klaus MUTTACH,
Frau Edith SCHREINER
Herr Toni VETRANO

Der Rat des Eurodistrikts, aufgerufen die Wahl des Vorstands vorzunehmen, hat entsprechend der Satzung und der oben aufgeführten Regelungen abgesehen vom Präsidenten und Vizepräsidenten, welche Mitglieder Kraft Amtes sind, folgende Personen gewählt:

Als französische Vorstandsmitglieder:

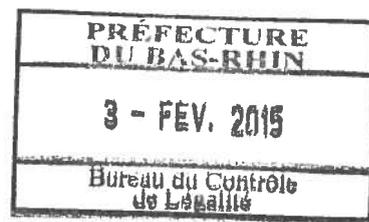
Monsieur Robert HERRMANN
Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
Monsieur Yves BUR
Monsieur Eric SCHULTZ
Monsieur René SCHAAL
Monsieur Jean-Baptiste GERNET

Als deutsche Vorstandsmitglieder :

Herr Matthias BRAUN
Herr Bruno METZ
Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
Herr Klaus MUTTACH,
Frau Edith SCHREINER
Herr Toni VETRANO

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**Document de séance n°4/5.1/2014
Vorlage Nr. 4/5.1/2014**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts	Date de la séance / Sitzungstag
4/2014	06.11.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n° 5.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.1 der Tagesordnung

Objet/Betreff: Bilan du Fonds de microprojets (FMP) 2012-2014 et dispositifs envisageables dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur /
Bilanz des Kleinprojektfonds (KPF) 2012-2014 und Fördersysteme, welche im Rahmen des Programms INTERREG V Oberrhein in Betracht gezogen werden können

I. Bilan du fonds de soutien aux microprojets (FMP) 2012- 2014 / Bilanz des Kleinprojektfonds (KPF) 2012-2014

Cadre du Fonds de microprojets : gestion et bilan d'exercice :

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau gère depuis le 31 septembre 2011 un fonds de microprojets (FMP) issu du programme INTERREG IV Rhin Supérieur. Sa mise en œuvre effective ira du 15 janvier 2012 au 31 décembre 2014. Sur les 400.000 € de Fonds FEDER alloués, 400.512 € ont été engagés, dont 325.723 € de subvention aux microprojets. Le taux d'engagement du fonds est donc de 100 % (106 % pour les subventions aux microprojets). L'état d'engagement détaillé du fonds figure en annexe 1 du présent rapport.

Toutefois, 37.725 €, soit 12 % des crédits engagés n'ont pas été consommés (du fait de la sous-consommation ou de la déprogrammation de certains microprojets).

Au regard des crédits consommés pour l'ensemble des postes de dépenses (subventions aux microprojets, frais de personnel et frais de structures), le taux de consommation du fonds est à ce jour de

Rahmen des Kleinprojektfonds: Verwaltung und Bilanz:

Seit dem 31. September 2011 verwaltet der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau einen Kleinprojektfonds (KPF) im Rahmen des Programms INTERREG IV Oberrhein. Effektiv wird er vom 15. Januar 2012 bis zum 31. Dezember 2014 umgesetzt. Von den bewilligten 400.000 € aus dem Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) wurden 400.512 € verwendet, davon 325.723 € als Kleinprojekt-Förderungen. Die Mittelbindungsrate des Fonds beläuft sich somit auf 100 % (106 % bei den Kleinprojekt-Förderungen). Die ausführliche Übersicht zur Mittelbindung des Fonds liegt in Anhang 1 zu diesem Bericht bei.

Trotzdem wurden 37.725 €, d.h. 12 % der eingesetzten Fördermittel (aufgrund einer geringeren Inanspruchnahme oder einer Deprogrammierung bestimmter Kleinprojekte) nicht aufgebraucht.

Angesichts der für sämtliche Ausgabenposten (Kleinprojektförderungen, Personalaufwand, Strukturkosten) in Anspruch genommenen Mittel beläuft sich die Verbrauchsrate des Fonds bislang

92,68%. Il devrait atteindre à terme environ 93 %.

Selon le principe du dégagement d'office, les crédits non consommés seront reversés au programme INTERREG.

Le FMP a permis de soutenir 24 rencontres transfrontalières de citoyens de l'Eurodistrict en particulier dans les domaines culturel et sportif, comme le montrent les graphiques 1a et 1b de l'annexe 2.

Le montant moyen des subventions est de 13.572 € mais les montants sont hétéroclites : ils vont de moins de 2.000 € à 40.000 €.

Les graphiques 2a et 2b de l'annexe 2 montrent que **la majorité des subventions allouées (58 %) sont inférieures à 10.000 €**. Mais elles ne concentrent que 19% des crédits alloués.

Des bénéficiaires variés mais des contraintes lourdes pour les petites structures :

Concernant le type de structures qui mettent en œuvre des microprojets, il s'agit à 67 % d'associations travaillant exclusivement avec des bénévoles. Elles ne concentrent cependant que 41 % des crédits alloués (voir graphiques 3a et 3b de l'annexe 2).

Par ailleurs, la majorité des subventions inférieures à 10.000 €, aussi bien en nombre de subventions qu'en termes de volumes, est octroyée aux associations de bénévoles (annexe 2, graphiques 4a et 4b). Cela se vérifie aussi bien dans la tranche inférieure à 5.000 € que dans la tranche comprise entre 5.000 € et 10.000 € (graphiques 5a et 5b ainsi que 6a et 6b).

A l'inverse, les microprojets présentant une subvention supérieure à 10.000 € sont mis en œuvre en majorité par des structures professionnelles (graphiques 7a et 7b de l'annexe 2).

Or, la pratique a montré que les structures travaillant exclusivement avec des bénévoles ont des difficultés à assumer le suivi administratif lourd imposé par les

auf 92,68%. Sie dürfte Ende des Jahres ungefähr 93% erreichen.

Laut der Regel der automatischen Aufhebung der Mittelbindung werden die unverbrauchten Mittel automatisch an das INTERREG-Programm zurückgeführt werden.

Der KPF ermöglichte die Förderung von 24 grenzüberschreitenden Bürgerbegegnungen im Eurodistrikt, insbesondere in den Bereichen Kultur und Sport, wie es im Anhang 2 (Abbildung 1a und 1b) sichtbar ist.

Die durchschnittliche Höhe der Förderungen beläuft sich auf 13.572 €. Jedoch gestaltet sich die Höhe der einzelnen Beträge sehr unterschiedlich – sie reicht von weniger als 2000 € bis hin zu 40.000 €.

Die Abbildungen 2a und 2b in Anhang 2 zeigen, dass zwar der **Großteil der bewilligten Förderbeträge (58 %) unter 10.000 € steht**, jedoch nur 19 % der bewilligten Gelder auf sich vereint.

Vielfältige Begünstigte aber hoher Verwaltungsaufwand für die kleinen Strukturen:

Bei den Trägerstrukturen von Kleinprojekten handelt es sich zu 67 % um Vereine, welche ausschließlich mit ehrenamtlichen Helfern arbeiten. Sie vereinen jedoch nur 41 % der bewilligten Gelder auf sich (siehe Abbildungen 3a und 3b in Anhang 2).

Der Großteil der Förderungen unter 10.000 € wird (sowohl im Hinblick auf die Zahl der Förderungen als auch im Hinblick auf die Volumen) an Freiwilligenorganisationen bewilligt (Siehe Abbildungen 4a und 4b in Anhang 2). Dies trifft sowohl für Förderbeträge unter 5.000 € als auch für Förderbeträge von 5.000 € bis 10.000 € zu (Abbildungen 5a und 5b sowie 6a und 6b).

Umgekehrt werden die Mikroprojekte mit einer Förderung über 10.000 € hauptsächlich durch professionelle Organisationen (Abbildungen 7a und 7b in Anhang 2) durchgeführt.

Die praktische Erfahrung hat jedoch gezeigt, dass Strukturen, die ausschließlich mit ehrenamtlichen Helfern arbeiten, Schwierigkeiten haben den hohen

microprojets. Le dispositif de FMP est plus adapté à des structures disposant de personnel salarié.

Verwaltungsaufwand, der mit einem Kleinprojekt verbunden ist, zu tragen. Der KPF eignet sich besser für Strukturen, die über angestelltes Personal verfügen.

II. Dispositifs envisageables à partir de 2015 dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur (2015-2020) / Fördersysteme, welche im Rahmen des Programms INTERREG V Oberrhein (2015-2020) ab 2015 in Betracht gezogen werden können

Préconisations pour un futur FMP :

Il paraît pertinent d'adapter le dispositif de soutien aux besoins des petits projets dans la future période de programmation européenne.

Pour cela, les subventions inférieures à un plancher de 10.000 € (ou de 5.000 €) pourraient être financées sur fonds propres de l'Eurodistrict.

Un tel dispositif soulagerait les petites structures de formalités administratives complexes en rapport aux faibles montants de subventions octroyées. Le gain de temps de travail pour le responsable du FMP pourrait être mis au profit de nouvelles missions. De plus, un tel dispositif paraît viable pour l'Eurodistrict étant donné le volume de crédits limité que cela représente.

Les rencontres de citoyens présentant une subvention supérieure au plancher de 10.000 € (ou de 5.000 €) pourraient être cofinancées par un nouveau FMP dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur, dont les modalités de mise en œuvre (notamment le degré d'autonomie de l'Eurodistrict dans la sélection des projets) restent à définir.

Une demande de cofinancement global devra dès que possible être déposée en 2015 auprès du programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Les frais de personnel du responsable du FMP devront être pris en charge à 100 % par le GECT pendant une période transitoire comprise entre la clôture du FMP actuel (le 31 mars 2015) et la validation par le programme INTERREG V Rhin Supérieur du nouveau FMP. Ces frais pourraient être remboursés à 60% et de manière rétroactive, mais selon des modalités non encore connues à ce jour.

Empfehlungen für den zukünftigen KPF:

Es erscheint zweckdienlich, das Fördersystem in der zukünftigen europäischen Förderperiode an die Bedürfnisse von Projekten mit einem niedrigen Förderbetrag anzupassen.

Dafür konnten die Förderungen unterhalb einer Untergrenze von 10.000 € (oder 5.000) mit Eigenmitteln des Eurodistricts bezahlt werden.

Eine solche Maßnahme würde den Verwaltungsaufwand, welcher in keinerlei Verhältnis zu den geringen bewilligten Förderbeträgen steht, erheblich verringern. Die eingesparte Arbeitszeit des KPF-Leiters könnte neuen Aufgaben zugutekommen. In Anbetracht des hiermit verbundenen begrenzten Volumens an Förderbeträgen erscheint ein solches System für den Eurodistrict außerdem durchaus tragbar.

Die Bürgerbegegnungen mit einer Förderung oberhalb der Grenze von 10.000 € (oder 5.000 €) könnten im Rahmen eines neuen KPFs über das Programm INTERREG V Oberrhein kofinanziert werden. Zunächst müssen jedoch die Umsetzungsmodalitäten (insbesondere der Unabhängigkeitsgrad des Eurodistricts in der Auswahl der Projekte) festgelegt werden.

Ein globaler Kofinanzierungsantrag wird bei dem Programm INTERREG V Oberrhein so früh wie möglich im Jahr 2015 gestellt werden.

Die Personalkosten des KPF-Leiters müssten vom EVTZ während eines Übergangszeitraums zwischen dem Abschluss des derzeitigen KPFs (am 31. März 2015) und der Validierung des neuen KPFs durch das Programm INTERREG V Oberrhein zu 100 % übernommen werden. Diese Kosten könnten rückwirkend und zu 60 % zurückerstattet werden, jedoch sind die entsprechenden Modalitäten zum heutigen Zeitpunkt noch nicht bekannt.

En revanche, le montant à partir duquel les projets relèveront du FMP (10.000 € ou 5.000 €) peut dès à présent être déterminé.

Volumes de crédits à prévoir :

L'analyse des montants des subventions allouées sur la période 2012-2014 (en annexe 3) a conduit à l'estimation suivante pour la période 2015-2017:

Dans le cas d'un seuil fixé à 10.000 €	
FEDER	250.000 €
Fonds propres	960.000 € (dont 170.000 € alloués aux subventions inférieures ou égales à 10.000 €)
TOTAL	1.210.000 €

Dans le cas d'un seuil fixé à 5.000 €	
FEDER	300.000 €
Fonds propres	910.000 € (dont 90.000 € alloués aux subventions inférieures ou égales à 5.000 €)
TOTAL	1.210.000 €

Deux nouveaux dispositifs envisageables dans le cadre d'INTERREG V :

Dans le cadre d'INTERREG V, il sera possible de mettre en œuvre des Fonds de microprojet thématiques (FMP thématique) et des appels à projets thématiques ou territoriaux. Ces dispositifs devront relever d'un des trois axes prioritaires du programme INTERREG V Rhin Supérieur suivant, à savoir :

- l'axe A « Croissance intelligente – Faire du Rhin Supérieur une région transfrontalière de la connaissance et de l'innovation compétitive sur le plan international »,
- l'axe B « Croissance durable – promouvoir un développement respectueux de l'environnement dans les territoires, l'économie et la mobilité de l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur » ou
- l'axe C « Croissance inclusive – Promouvoir l'emploi dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur ».

Les modalités de mise en œuvre de ces deux dispositifs ne sont pas encore définies à ce jour.

Hingegen kann der Betrag schon festgelegt werden, ab dem die Projekte durch den KPF finanziert werden (10.000 € oder 5.000 €).

Einzuplanende Fördervolumen :

Die Analyse der über den Zeitraum 2012-2014 bereitgestellten Förderbeträge (in Anhang 3) führte zu folgender Schätzung für den Zeitraum 2015-2017:

Bei einem Schwellenwert von 10.000 €	
EFRE	250.000 €
Eigenmittel	960.000 € (davon 170.000 € für Förderungen von maximal 10.000 €)
GESAMT	1.210.000 €

Bei einem Schwellenwert von 5.000 €	
EFRE	300.000 €
Eigenmittel Förderungen unter 5.000 €	910.000 € (davon 170.000 € für Förderungen von maximal 5.000 €)
GESAMT	1.210.000 €

Zwei neue Fördersysteme, welche im Rahmen von INTERREG V durchführbar sind:

INTERREG V ermöglicht es, themengebundene KPF sowie themengebundene oder territoriale Projektausreibungen umzusetzen. Diese Maßnahmen müssen in den Rahmen einer der drei folgenden Hauptachsen des Operationellen Programms Oberrhein fallen :

- Achse A „Intelligentes Wachstum am Oberrhein – Die Entwicklung zur einer international wettbewerbsfähigen grenzüberschreitenden Wissens- und Innovationsregion unterstützen“,
- Achse B „Nachhaltiges Wachstum am Oberrhein – Eine umweltverträgliche Entwicklung des Raumes, der Wirtschaft und der Mobilität auf grenzüberschreitender Ebene fördern“ oder
- Achse C „Integratives Wachstum – Beschäftigung grenzüberschreitend fördern“.

Die Umsetzungsmodalitäten dieser beiden Finanzierungsmaßnahmen wurden bislang nicht definiert.

Les deux dispositifs pourront être cumulés et leur nombre n'est pas limité. Toutefois, il conviendra d'étudier la pertinence d'un tel cumul une fois les modalités de mise en œuvre connues (qui influenceront sur les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre).

Die beiden Systeme können kumuliert werden und ihre Anzahl ist nicht eingeschränkt. Es muss jedoch untersucht werden, ob dies zweckdienlich ist, sobald die Einsatzbedingungen bekannt sind (da diese die zur Umsetzung erforderlichen personellen und finanziellen Mittel beeinflussen).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord de principe pour le renouvellement d'un fonds de soutien aux microprojets (FMP) dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur. Il décide de fixer le montant plancher pour l'éligibilité des dépenses relevant du FMP à 10.000 €.

Der Vorstand des Eurodistrikts erteilt sein grundsätzliches Einverständnis mit der Erneuerung eines Förderfonds für Kleinprojekte (KPF) im Rahmen des Programms INTERREG V Oberrhein. Er beschließt, die Untergrenze für die Förderfähigkeit der in den Rahmen des KPFs fallenden Ausgaben auf 10.000 € festzulegen.

Il donne son accord de principe pour le maintien du poste de responsable du FMP et pour le financement à 100 % de ce dernier pendant la période transitoire qui précédera la validation du nouveau FMP par le programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Er erteilt sein grundlegendes Einverständnis mit der Beibehaltung der Stelle des KPF-Leiters sowie der 100-prozentigen Finanzierung dieser Stelle während des Übergangszeitraums, welcher der Validierung des neuen KPFs durch das Programm INTERREG V Oberrhein vorangeht.

Il mandate le Secrétariat Général pour étudier la pertinence d'un FMP thématique ou d'un appel à projets.

Er beauftragt das Generalsekretariat mit der Untersuchung der Zweckdienlichkeit eines themengebundenen KPFs oder einer Projektausschreibung.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



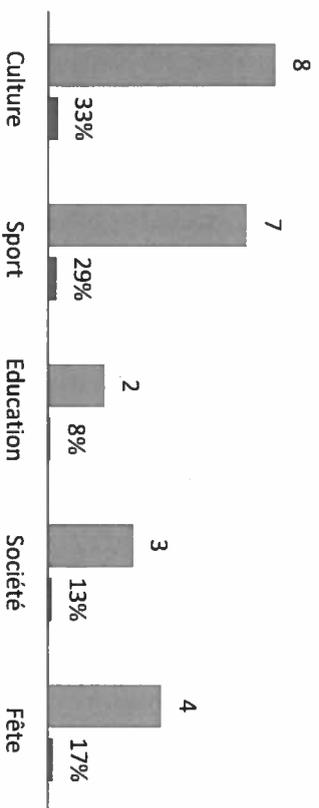
Roland RIES

TOP 5.1 Annexe 1 - Etat d'engagement des crédits FEDER dans le cadre du fonds de soutien aux microprojets - Situation au 31/10/2014
 Anhang 1 - Zustand der gebundenen EFRE-Gelder für den Förderfonds für Mikroprojekte - Zustand am 31/10/2014

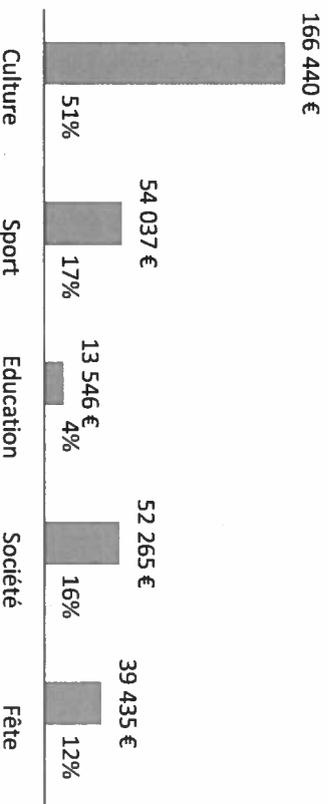
	Crédits FEDER disponibles pour les trois ans (suite à la modification du projet du 3 juin 2014) / EFRE-Gelder, die für die 3 Jahre verfügbar sind (nach der Änderung des Projekts am 3. Juni 2014)	Crédits FEDER engagés en 2012 / Gebundene EFRE-Gelder im Jahr 2012	Crédits FEDER engagés en 2013 / Gebundene EFRE-Gelder im Jahr 2013	Crédits FEDER engagés en 2014 (au 31 octobre) / Gebundene EFRE-Gelder im 2014 (bis zum 31. octobre)	Total Crédits FEDER engagés au 31 octobre 2014 / Gesamtsumme gebundene EFRE-Gelder am 31. octobre 2014)	Crédits FEDER disponibles pour la période restante (jusqu'au 31 mars 2015 pour les frais de personnel) / EFRE-Gelder, die für die Restzeit noch verfügbar sind (bis zum 31. Dezember und bis zum 31. März für die Personalkosten)	Taux d'engagement au 31 octobre 2014 (en pourcentage) / Mittelbindungsrate am 31. Oktober 2014 (Prozentangabe)
Subventions microprojets / Förderungen von Mikroprojekten	308 205,00 €	19 214,00 €	144 894,00 €	161 615,00 €	325 723,00 €	-17 518,00 €	105,68%
Frais de personnel / Personalkosten	69 545,00 €	20 729,75 €	21 691,25 €	18 237,55 €	60 658,55 €	8 886,45 €	87,22%
Frais de structure, frais de communication, frais de production, matériel... / Strukturkosten, Öffentlichkeitsarbeit, Materialkosten	22 250,00 €	2 196,52 €	8 531,58 €	3 402,30 €	14 130,40 €	8 119,60 €	63,51%
TOTAL	400 000,00 €	42 140,27 €	175 116,83 €	183 254,85 €	400 513,95 €	-511,95 €	100,13%

TOP 5.1 Annexe 2: Graphiques microprojets

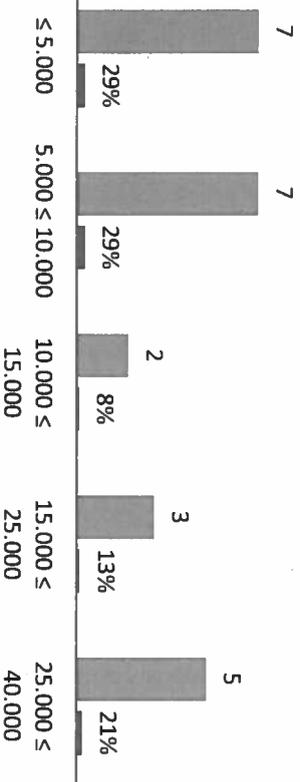
Graphique 1a:
Répartition des microprojets par thématique
en fonction du nombre de projets
(en valeur absolue et en pourcentage)



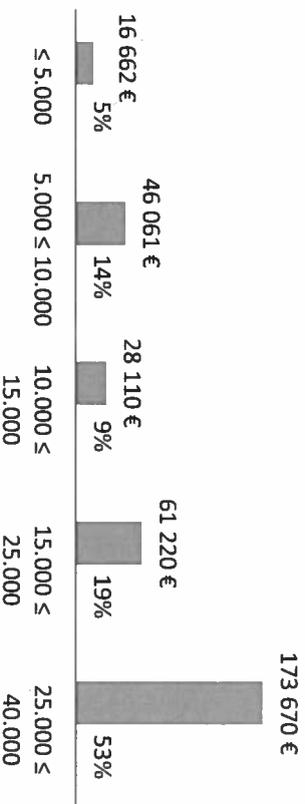
Graphique 1b:
Répartition des microprojets par thématique
en fonction du volume de crédits alloués
(en valeur absolue et en pourcentage)



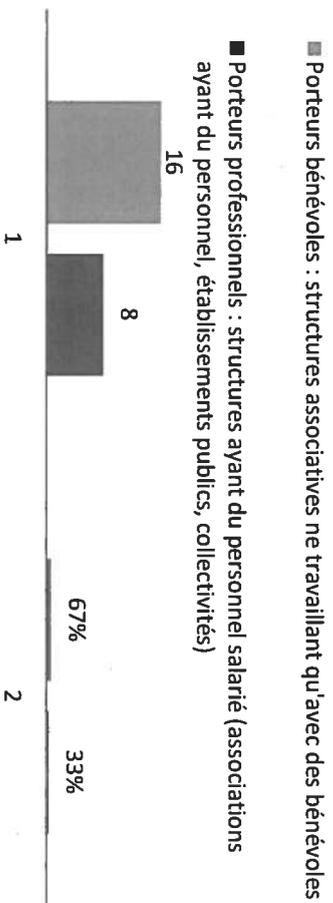
Graphique 2a:
Répartition des microprojets
par tranche de subvention
en fonction du nombre de projets
(valeur absolue et pourcentage)



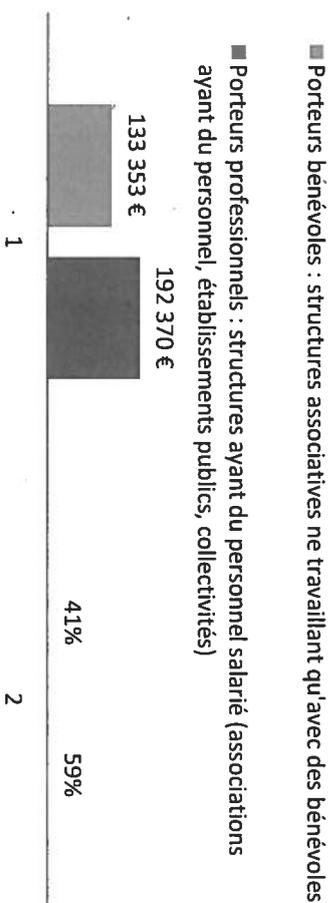
Graphique 2b:
Répartition des microprojets
par tranche de subvention
en fonction du volume de crédits alloués
(valeur absolue et pourcentage)



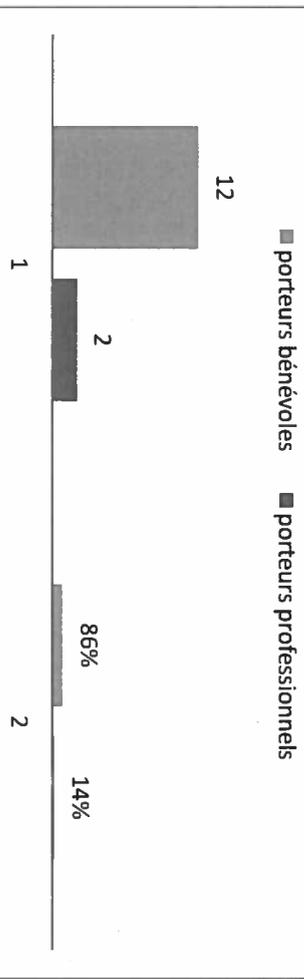
Graphique 3a:
Répartition des microprojets par type de porteur
en fonction du nombre de projets
(valeur absolue et pourcentage)



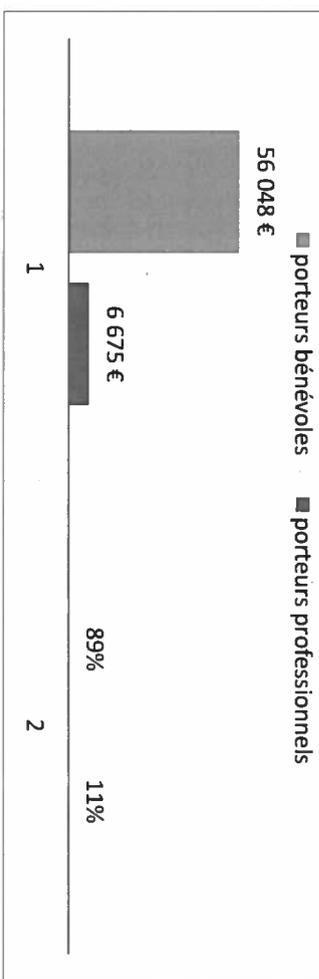
Graphique 3b:
Répartition des microprojets par type de porteur
en fonction du volume de crédits alloués
(valeur absolue et pourcentage)

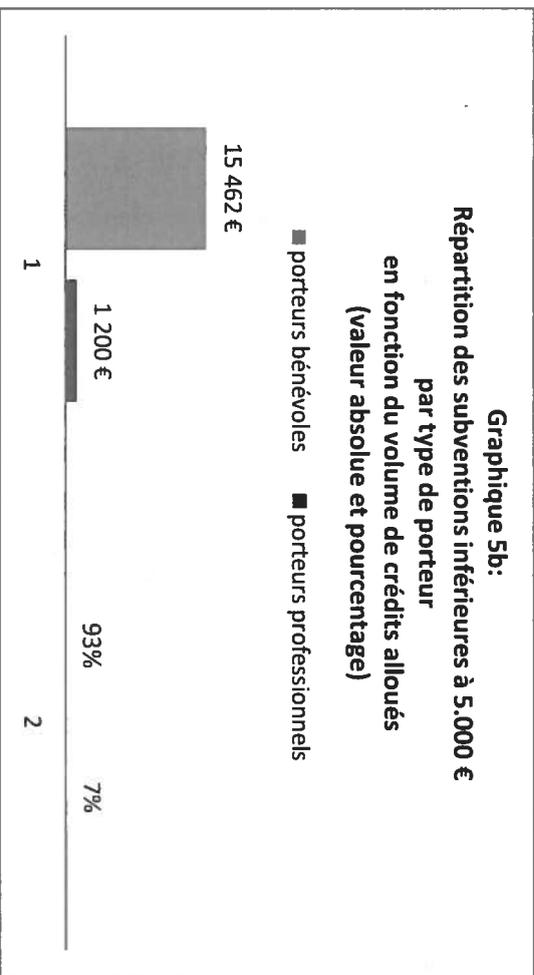
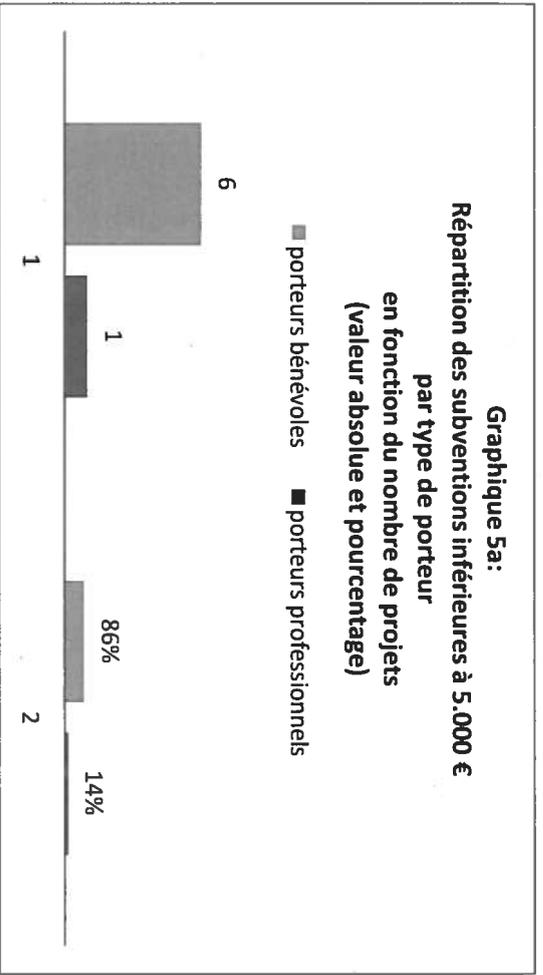


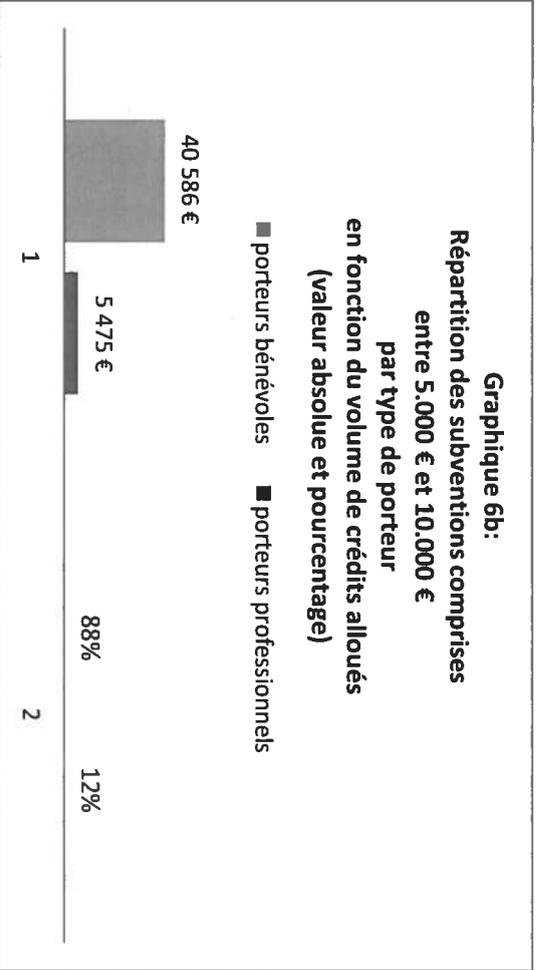
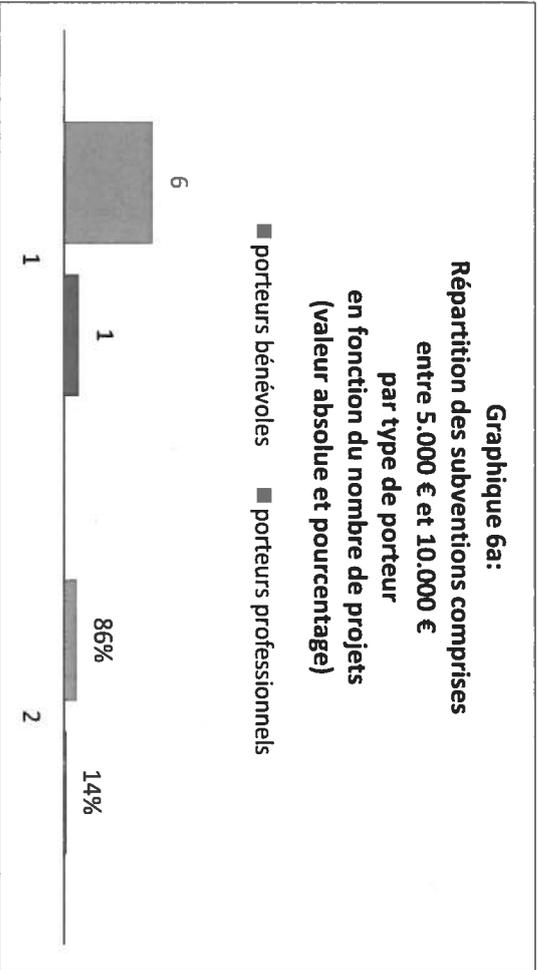
Graphique 4a:
Répartition des subventions inférieures à 10.000 €
par type de porteur
en fonction du nombre de projets
(valeur absolue et pourcentage)



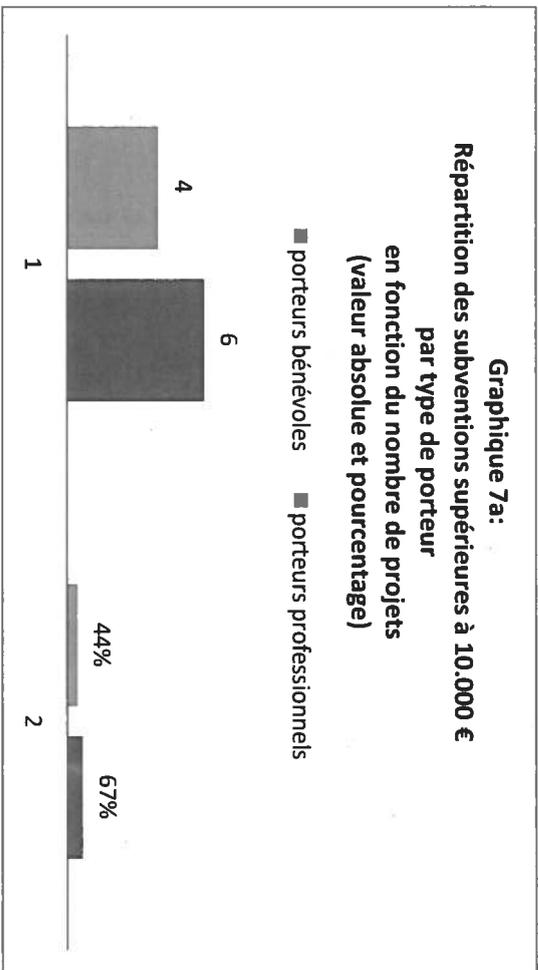
Graphique 4b:
Répartition des subventions inférieures à 10.000 €
par type de porteur
en fonction du volume de crédits alloués
(valeur absolue et pourcentage)



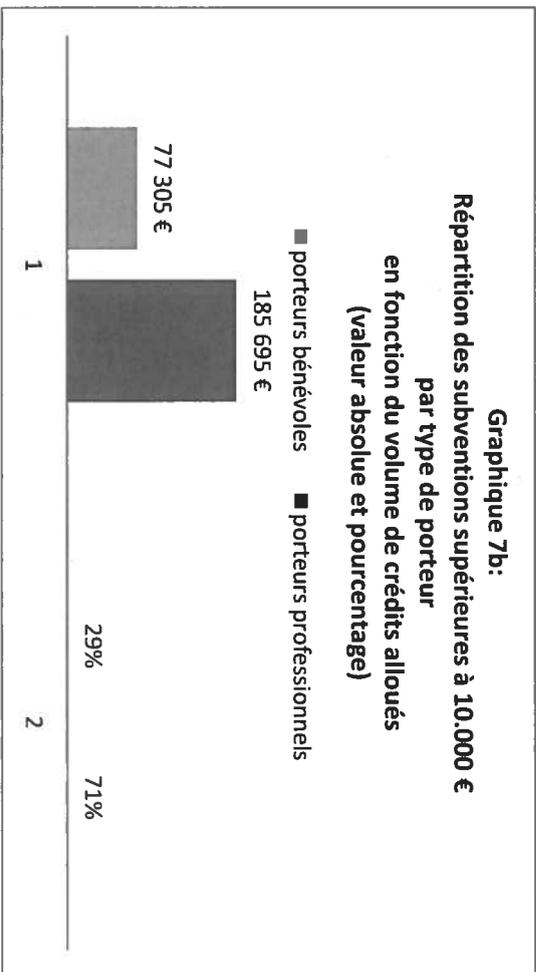




Graphique 7a:
Répartition des subventions supérieures à 10.000 €
par type de porteur
en fonction du nombre de projets
(valeur absolue et pourcentage)



Graphique 7b:
Répartition des subventions supérieures à 10.000 €
par type de porteur
en fonction du volume de crédits alloués
(valeur absolue et pourcentage)



TOP 5.1 Annexe 3 / Anhang 3

Analyse des subventions votées sur la période 2012-2014 (fonds propres et FEDER dans le cadre du Fonds de microprojets) / Analyse der im Zeitraum 2012-2014 beschlossenen Förderungen (Eigenmittel und EFRE im Rahmen des Kleinprojektfonds):

Classement des subventions en fonction d'un seuil de 10.000€ / Anordnung der Förderungen basierend auf einer Schwelle von 10.000€:			
Tranche subvention/ Förderersumme	Fonds propres / Eigenmittel	FEDER (Fonds microprojets) / EFRE (Kleinprojektfonds)	TOTAL / GESAMT
Subvention / Förderung ≤ 10.000€	114 386 €	62 723 €	177 109 €
Subvention / Förderung > 10.000€	801 458 €	263 000 €	1 064 458 €
Total / Gesamt	915 844 €	325 723 €	1 241 567 €

Classement des subventions en fonction d'un seuil de 5.000€ / Anordnung der Förderungen basierend auf einer Schwelle von 5.000€:			
Tranche subvention/ Förderersumme	Fonds propres / Eigenmittel	FEDER (Fonds microprojets) / EFRE (Kleinprojektfonds)	TOTAL / GESAMT
Subvention / Förderung ≤ 5.000€	67 686 €	16 662 €	84 348 €
Subvention / Förderung > 5.000€	848 158 €	309 061 €	1 157 219 €
Total / Gesamt	915 844 €	325 723 €	1 241 567 €

Document de séance n° 4/6.1/2014
Vorlage Nr. 4/6.1/2014

Séance du Bureau de l'Eurodistrict Vorstandssitzung des Eurodistrikts 4/2014	Date de la séance / Sitzungstag 6.11.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Delphine NAILLON, CUS	

Point n°6.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: StartHop 2015 : Dispositif transfrontalier d'animation économique au service des créateurs d'entreprise / StartHop 2015: Grenzüberschreitende Stelle für Wirtschaftsförderung für Unternehmensgründer

I. Rapport / Sachverhalt:

Le dispositif d'accueil et d'orientation des porteurs de projets de création / développement d'entreprises sur le transfrontalier porté par StartHop arrive dans sa 3^{ème} année d'expérimentation.

Au fil des retours des plus de 400 porteurs de projets / chef d'entreprises qui sont passés par ce dispositif celui a évolué pour s'adapter au besoin du territoire de l'Eurodistrict.

1. Partenariat transfrontalier

Au-delà de la mise en place des cafés à projets ainsi que des cycles d'ateliers et de rencontres en 2013, en 2014, StartHop a mis en place un cycle de 12 Workshops et a également développé des espaces de coworking des deux côtés de la frontière, créant ainsi des espaces de travail, d'échanges et de rencontres pour les porteurs de projets ou jeunes chefs d'entreprises.

Coté allemand cet espace est situé dans les locaux du TechnologiePark Offenbourg (TPO) et a ouvert au mois de juillet 2014.

Coté français l'espace est en cours d'aménagement sur Strasbourg.

Die von StartHop betriebene Beratungs- und Informationsstelle für Träger grenzüberschreitender Initiativen zur Unternehmensgründung und Unternehmensentwicklung geht in ihr drittes Probejahr.

Das Feedback der mehr als 400 Projektträger und Unternehmer, die die Dienstleistungen von StartHop bereits in Anspruch genommen haben, ermöglichte es der Einrichtung, sich in einem Entwicklungsprozess an die Anforderungen des Eurodistriktgebiets anzupassen.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

2013 hatte StartHop Projekt-Cafés eingerichtet sowie Workshop-Reihen durchgeführt und Begegnungsmöglichkeiten geschaffen. Darüber hinaus bot StartHop 2014 eine zwölfteilige Workshopreihe an und richtete beiderseits der Grenze Coworking-Zonen – als Orte der Arbeit, des Austauschs und der Begegnung der Projektträger bzw. jungen Unternehmer – ein.

Auf deutscher Seite befindet sich diese Coworking-Zone in den Einrichtungen des TechnologieParks Offenbourg (TPO). Sie wurde im Juli 2014 eröffnet.

In Frankreich wird die Coworking-Zone derzeit in Straßburg eingerichtet.

Pour 2015, le développement du dispositif continu avec la volonté de mettre en place une véritable animation transfrontalière réunissant les agents de développement économique des communes et les opérateurs de la création d'entreprise.

2. Plus-value transfrontalière

La mise en place d'une animation sur le territoire de l'Eurodistrict permettra :

- De renforcer le maillage du territoire,
- Aider les agents et structures du réseau de la création / reprise d'entreprise,
- De recenser les événements spécifiques en éditant et diffusant un calendrier prévisionnel bilingue,
- De recenser l'ensemble des ressources bilingues du territoire tel que les juristes spécialisés, notaires, conseillers fiscaux, expert-comptable, consultant...
- Organiser une détection précoce des porteurs de projet transfrontalier (très souvent le premier interlocuteur est en mairie, le recensement et la coordination du réseau permettra une orientation plus rapide et plus efficace).

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

La création d'une véritable animation coordonnée permettra un repérage et une orientation plus efficace; une meilleure connaissance du dispositif pour toute personne et structure, un meilleur service dispensé sur le territoire.

4. Pérennité et caractère novateur

Le dispositif s'inscrit dans la pérennité. Le caractère novateur de celui-ci a déjà été repéré par plusieurs acteurs d'autres territoires avec des demandes d'échanges de bonnes pratiques.

Une demande de financement sur le programme Interreg V pourra être effectuée uniquement à partir de 2015 sur l'activité 2016 et au-delà.

5. Bilinguisme

L'ensemble des manifestations, actions et accompagnements sont dispensés dans les deux langues.

Im Jahr 2015 möchte StartHop sich gerne weiter vergrößern und eine umfassende grenzüberschreitende Betreuung anbieten, die Akteure aus dem Bereich der Wirtschaftsförderung der Kommunen mit Unternehmensgründern zusammenbringt.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Die Einrichtung eines Betreuungsprogramms im Eurodistriktgebiet ermöglicht:

- eine stärkere Vernetzung im Eurodistrikt;
- Hilfe für die Akteure und Strukturen des Netzwerks für Unternehmensgründung und Unternehmensübernahme;
- die Erfassung relevanter Veranstaltungen durch die Erstellung und Verbreitung eines zweisprachigen Veranstaltungskalenders;
- die Erfassung sämtlicher zweisprachiger Ressourcen des Eurodistrikts wie Fachjuristen, Notare, Steuerberater, Buchhalter, Berater...
- die frühzeitige Identifikation der Träger grenzüberschreitender Projekte (sehr häufig sitzt der erste Ansprechpartner im Rathaus; die Erfassung und Koordinierung des Netzwerks ermöglicht eine schnellere und effizientere Orientierung).

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Die Einrichtung einer koordinierten Betreuung ermöglicht eine effizientere Erfassung und Orientierung; eine bessere Kenntnis des Angebots für Personen und Strukturen; einen besseren Service für den Eurodistrikt.

4. Fortbestand und innovativer Charakter

Das Projekt StartHop ist langfristig angelegt. Der innovative Charakter der Einrichtung wurde bereits von mehreren Akteuren aus anderen Gebieten erkannt, die ihren Wunsch nach dem Austausch von Best-Practice-Beispielen zum Ausdruck gebracht haben.

Ein Finanzierungsantrag beim Interreg V-Programm kann erst 2015 – für die Aktivitäten ab dem Jahr 2016 – gestellt werden.

5. Bilingualität

Sämtliche Veranstaltungen, Aktionen und Beratungen werden in beiden Sprachen angeboten.

Les porteurs de projets ont également accès à des prestations payantes d'allemand / français des affaires au sein des espaces de coworking.

Die Projektträger haben in den Coworking-Zonen gleichermaßen Zugang zu kostenpflichtigen Dienstleistungen aus dem Bereich Wirtschaftsdeutsch / Wirtschaftsfranzösisch.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict prononce son soutien au projet «StartHop 2015 : Dispositif transfrontalier d'animation économique au service des créateurs d'entreprise ». Il félicite les partenaires du succès des premières deux années de mise en œuvre et octroie une subvention de 80.000 € au porteur de projet StartHop pour la mise en œuvre d'une troisième année d'expérimentation.

Der Rat des Eurodistrikts spricht dem Projekt „StartHop 2015: Grenzüberschreitende Stelle für Wirtschaftsförderung für Unternehmensgründer“ seine Unterstützung aus. Er beglückwünscht die Partner zu ihrem Erfolg während der ersten beiden Projektjahre und gewährt dem Projektträger StartHop eine Förderung in Höhe von 80.000 € für ein drittes Jahr der Pilotphase.

Il autorise le président à signer tout document y référent.

Er ermächtigt den Präsidenten alle hierzu notwendigen Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



Roland RIES

Annexe : Point n° 6.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr.6.1 der Tagesordnung
 Start Hop 2015 : Dispositif transfrontalier d'animation économique au service des créateurs d'entreprise / StartHop 2015: Grenzüberschreitende Stelle für
 Wirtschaftsförderung für Unternehmensgründer

RECETTES / EINNAHMEN		DEPENSES / AUSGABEN	
Participation des partenaires français / Beitrag der französischen Partner		Achat de Fournitures / Kauf der Ausstattung	
Organisme / Institution	Participation financière/ finanzieller Beitrag	Charges Extérieures (honoraires, etc.) / externe Leistungen (Honorare, etc.)	
Communauté Urbaine de Strasbourg	25 000 €		
Maison de l'emploi de Strasbourg / Agentur für Arbeit in Straßburg	25 000 €	Frais de Personnel – Animation / <i>Personalkosten - Moderation</i>	82 000 €
		Valorisation de la mise à disposition des locaux (bureaux + salle de réunion + espace de coworking allemand + secrétariat) / <i>Inwertsetzung der Zurverfügungstellung von Räumlichkeiten (Büro + Sitzungssaal + Zone des coworking auf deutscher Seite + Sekretariat)</i>	36 000 €
		Loyer Kiosk Partie Française / <i>Miete für KIOSK auf französischer Seite</i>	30 000 €
Participation partenaires allemands / Beitrag der deutschen Partner		Frais de déplacement / <i>Fahrtkosten</i>	4 000 €
Organisme / Institution	Participation financière/ finanzieller Beitrag		
TechnologiePark Offenburg (TPO)	36 000 €		
Subvention Eurodistrict/ Eurodistrikt- Förderung (max 50%)			
Eurodistrict (48,2%)	80 000 €		
Total recettes / Gesamteinnahmen	166 000 €	Total dépenses / Gesamtausgaben	166 000 €



ACTION PILOTE 2015

○ RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE TRANSFRONTALIERE DU TERRITOIRE EURODISTRICT AU SERVICE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

ECHANGE DE BONNES PRATIQUES
RECENSEMENT DES RESSOURCES
COOPERATION DES COMMUNES



Photo du Kiosk office Espace de coworking Strasbourg-Ortenau

<<START HOP propose une action pilote originale qui sera une première en Europe et qui va renforcer le caractère pionnier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en matière de coopération transfrontalière.

Il s'agit de partager les bonnes pratiques, les initiatives, les informations des agents de développement économique des communes et des réseaux de la création d'entreprise de l'Eurodistrict de manière à renforcer le maillage du territoire et faciliter ainsi la création d'entreprise transfrontalière.>>

PROGRAMME TRANSFRONTALIER 2015

Renforcer la coopération économique transfrontalière

Les observations relevées au cours des rencontres transfrontalières 2014 confirment la nécessité d'enrichir le dispositif de soutien à la création transfrontalière autour de 2 axes :

- Renforcer le maillage des acteurs économiques du territoire Eurodistrict,
- S'appuyer sur KiosK l'espace de coworking et de networking transfrontalier.

Le programme transfrontalier 2015 est en droite ligne des années précédentes, les besoins des créateurs transfrontaliers sont de plus en plus précis, les réponses montent également en puissance.

2010 - Un constat : les créateurs d'entreprise rédigent des business plans où le marché allemand n'est même pas évoqué. Une solution : emmener les créateurs quelques kilomètres de Strasbourg pour les inciter à penser transfrontalier.

2011 - Lancement du premier Café à Projets dans le cadre de la Semaine de l'Entrepreneuriat Européen à Kehl chez « Dreher », salon de thé. 15 personnes se déplacent pour écouter un chef d'entreprise français installé en Allemagne depuis 7 ans raconter son expérience d'entrepreneur.

2012 - Organisation d'un Café à Projets transfrontalier en novembre 2012 au sein de la Sparkasse de Kehl. 40 créateurs d'entreprise français et allemands échangent sur la façon dont ils vivent la création d'entreprise.

2013 - Mise en place d'un cycle de 5 Cafés à Projets transfrontaliers sur différentes thématiques : implantation, financement, statut juridique, recherche de clientèle... Une cinquantaine de personnes sont présentes à chaque rencontre. Les participants souhaitent approfondir les sujets, des ateliers sont mis en place. Des entretiens individuels sont également menés, pour orienter les entrepreneurs et donner des pistes de partenariats. Le besoin d'un espace dédié aux entrepreneurs transfrontaliers ressort des attentes énoncées.

2014 - Mise en place de 12 workshops mensuels et du Kiosk réunissant une vingtaine de créateurs transfrontaliers pour comprendre comment fonctionne la création d'entreprise dans le pays voisin.

Être présent chez le voisin pour faire des affaires est nécessaire. La création d'un espace pour travailler ensemble et rencontrer l'autre devient une évidence : Kiosk Office est né. Le mot "Kiosk" se prononce de la même façon dans les langues allemande et française et évoque les mêmes sentiments de circularité, de proximité, de convivialité, d'échange, d'information et d'ouverture.

Le projet s'articule autour de deux lieux, l'un à Offenbourg, l'autre à Strasbourg : «Deux Rives – Un espace!». Kiosk Office, Espace de Coworking Strasbourg-Ortenau, s'installe au TPO à Offenbourg et prochainement à Strasbourg. Il accueille les créateurs d'entreprise français et allemands qui veulent développer leur entreprise à 360°, rencontrer des associés, des clients, des fournisseurs sur le territoire du voisin. Il est un lieu de rencontre et d'échange pour tout le réseau de la création d'entreprise de Strasbourg et de l'Ortenau.

2015 - Mise en place d'une animation transfrontalière réunissant les agents de développement économique des communes et les opérateurs de la création d'entreprise (Ihk, Cci, Wro,...) de l'Eurodistrict afin de renforcer la coopération transfrontalière au service des créateurs d'entreprise.

1. QUELS SONT LES BESOINS DES PORTEURS DE PROJETS TRANSFRONTALIERS ?

Les besoins des créateurs qui s'expriment lors de nos workshops se classent en 3 catégories :

- *Découvrir les réseaux et les ressources disponibles sur le territoire de l'Eurodistrict*
- *Connaître les us et coutumes commerciaux de l'autre rive.*
- *Prospecter au delà de la frontière sans prendre de risque inutile*

1.1 Découvrir les réseaux et les ressources disponibles sur le territoire de l'Eurodistrict

1. 11. Recenser les lieux, des dates, les manifestations, les associations

1. 12. Recenser les personnes ressources bilingues (experts, notaires, avocats, conseils.)

○ La nécessité d'approfondir la connaissance du réseau de la création est nécessaire, les besoins des créateurs sont de plus en plus précis et nécessitent un panel de conseillers plus spécialisés.

1.2 Connaître les us et coutumes commerciaux de l'autre rive.

1. 21. Le besoin de formations interculturelles

1. 22. L'apprentissage de l'allemand et du français professionnel

Le niveau de langue n'est pas suffisamment professionnel pour prospecter directement chez le voisin, il est nécessaire d'approfondir ses connaissances techniques dans la langue de l'autre.

○ Comment prospecter, comment téléphoner, comment se présenter, comment organiser un rdv, comment organiser une réunion avec les voisins d'outre-rive ; voici quelques capsules de formation qui peuvent être mises en place pour permettre le perfectionnement et la maîtrise des savoir-faire, savoir-être indispensables pour travailler efficacement sur l'autre rive

1. 3 Prospecter au delà de la frontière sans prendre de risque inutile

1. 31. Trouver un hébergement flexible et bon marché

1. 32. Faciliter la prospection de la clientèle

Le coût de l'immobilier représente un frein à la création et à l'installation des créateurs. Les créateurs transfrontaliers recherchent des solutions d'hébergement qui ne remettent pas en cause la pérennité de leur entreprise et permettent malgré tout de se déployer de manière professionnelle.

La conquête du client (transfrontalier ou pas) est une étape autrement plus complexe que l'immatriculation. La demande des créateurs est la possibilité de rencontrer des plus grandes entreprises. Du coté allemand il y a une envie de la part des grandes entreprises de rencontrer les créateurs (suggestions recueillies lors du Café à projet de Lahr).

2. QUELLES SOLUTIONS PROPOSE «START HOP» POUR 2015 ?

START HOP propose une action pilote originale qui sera une première en Europe et qui va renforcer le caractère pionnier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en matière de coopération transfrontalière.

Il s'agit de partager les bonnes pratiques, les initiatives, les informations des agents de développement économique des communes de l'Eurodistrict, environ un vingtaine, de manière à renforcer le maillage du territoire et faciliter ainsi la création d'entreprise transfrontalière.

2. 1 Renforcer le maillage du territoire

Pour offrir aux créateurs d'entreprise transfrontaliers des réponses les plus précises possibles, leur éviter de passer du temps dans la recherche de renseignements, Start hop propose de collecter les données là où elles se trouvent, là où elles sont produites, c'est à dire dans les communes.

Start Hop propose de faire travailler ensemble les agents de développement économique des communes et les réseaux de la création d'entreprise de l'Eurodistrict afin de partager les informations et les bonnes pratiques de chacun.

2.11. Aider les agents de développement et les réseaux de la création de l'Eurodistrict

Nous avons rencontré en 2014 les agents de développement de l'Ortenau pour leur présenter rapidement la création du Kiosk office espace de coworking.

Start Hop peut organiser une réunion entre les agents de développement des principales communes de l'Eurodistrict avec pour ambition dans un premier temps, de comprendre le rôle de chacun dans sa commune, d'échanger des informations (salons, réunions, locaux...) et de voir dans quelles mesures ; il peut apporter sa pierre à la dynamique de création sur l'Eurodistrict.

Les grandes communes de l'Eurodistrict auxquelles nous faisons référence sont par exemple Achern, Ettenheim, Erstein, Oberkirch, Gengenbach, Lahr, Offenburg, Schiltigheim, Strasbourg, Kehl....

Ceci permettra de dégager quelles sont les problématiques communes des uns et des autres, quelles synergies sont possibles en terme de capacité d'accueil, programmes spécifiques... dédiées au créateurs d'entreprise.

Le travail d'animation de Start hop va permettre de coordonner les efforts des communes, les réseaux de la création (Cci, Cma, lhk, Wro...) et pérenniser les liens entre les agents de développement impliqués dans cette activité recensement.

2.12. Recenser les ressources disponibles sur le territoire au service des créateurs

Recenser les événements : un calendrier transfrontalier prévisionnel bilingue

Dans chaque commune de l'Eurodistrict se déroulent des manifestations, des salons, des portes ouvertes..., de taille modeste ; qui n'ont pas le retentissement des grandes expositions certes, mais qui présentent un intérêt pour les créateurs transfrontaliers.

De même les réseaux de la création d'entreprise (Cci, Cma, Ihk, Wro, Maison de l'emploi) sont à l'initiative de beaucoup d'événements : stage de formation, informations collectives, réunions de sensibilisation qui doivent être portés à la connaissance des créateurs d'entreprises.

L'objectif du calendrier est de rendre l'information plus transparente à la fois pour les créateurs mais également pour les acteurs de la création et les décideurs institutionnels.

Il s'agit également de mettre en valeur tout le travail d'animation économique effectué par les agents de développement au niveau de l'Eurodistrict

- En outre, la mise en place d'un calendrier prévisionnel permettra aux uns et aux autres de ne pas, autant que faire se peut, de choisir une date déjà prise par un autre acteur ou développer un thème trop proche.

Le travail en commun des agents de développement favorisera la centralisation des informations et la connaissance mutuelle des actions de chacun.

Recenser les ressources bilingues : un annuaire

Même si le créateur transfrontalier est bilingue il est toujours plus efficace de parler avec un spécialiste dans sa propre langue : rédiger des statuts d'entreprise dans la langue de l'autre mais s'ils sont explicités dans la sienne, c'est plus confortable et permet de s'assurer que l'on a bien compris tous les termes du document, par exemple.

- Les **demandes** en la matière sont multiformes ; les premières installations au KiosK office nous ont donné un aperçu des besoins :

- *Juristes de toutes spécialités*
- *Notaires*
- *Conseillers fiscaux*
- *Experts-comptable*
- *Avocats d'affaires*
- *Consultants*

Les agents de développement peuvent grâce à la connaissance du terrain et des réseaux économiques de leurs communes détecter ces ressources bilingues.

2.14 Détection précoce des porteurs de projets transfrontaliers

Très souvent le premier interlocuteur du créateur d'entreprise est la mairie, en effet le créateur qui cherche de l'information pour la création de son activité va dans le lieu le plus proche de son domicile, il pense y trouver les premières informations : formalités, locaux , conseils, aides ...

Ce sont les agents de développement qui assument ce rôle en donnant les premiers renseignements.

Le recensement des informations et la coordination des réseaux va faciliter le travail des agents et participer à un meilleur service pour le créateurs d'entreprise ; Une meilleure connaissance du territoire favorise une plus grande mobilité des créateurs dans ce territoire.

Chaque année se tient à Offenburg le BIM, le Beruf Info Messe.

Ce salon est un événement de référence en Allemagne, il réunit 350 organismes de formation.

De nombreux jeunes et leurs parents visitent le BIM pour leur orientation professionnelle.

C'est un lieu unique de visibilité d'une part pour montrer l'existence du dispositif transfrontalier de la création d'entreprise et le travail de coordination des communes et d'autre part pour rencontrer des porteurs de projets jeunes et moins jeunes.

2.2 S'appuyer sur le KIOSK, Espace de Coworking transfrontalier

KiosK office permet pendant quelques mois aux entrepreneurs un hébergement où le créateur peut recevoir ses rendez-vous, et organiser son travail avant même de créer et ensuite pour exercer son activité.

Cet espace est un lieu pour apprendre son métier d'entrepreneur, échanger des idées, des renseignements, découvrir des formes collectives d'entreprendre, rencontrer d'autres créateurs, être encadrer dans ses démarches, trouver des investisseurs, recruter des salariés, en un mot découvrir son nouvel environnement.

2.21. Le KiosK est espace de coworking mais aussi un espace de networking

Le Kiosk conçu comme un espace symétrique avec deux adresses (une à Strasbourg, l'autre à Offenbourg) permet le flux entre les 2 rives de la manière la plus simple qui soit. :

Le rôle du Kiosk a un rôle de sas, de passage avant d'aller vers des formes plus classiques d'hébergement : bureaux privatifs en pépinières ou hôtels d'entreprises, autres espaces de coworking spécialisés, incubateurs, locations dans le parc privé....

Le Kiosk n'a pas vocation à garder ses occupants au contraire, on s'assure que le kioskeur progresse dans la connaissance de l'environnement pour ensuite s'installer durablement. (TPO, Regus, Plage digitale, Zeit-areal, Semia, Ph8, pépinière Hautepierre...)

2.22. Le KiosK espace de networking au service des créateurs et des opérateurs de la création

KiosK Office va accueillir les créateurs d'entreprise français et allemands qui veulent développer leur entreprise à 360°, rencontrer des associés, des clients, des fournisseurs sur le territoire du voisin. Il est un lieu de rencontres et d'échanges pour tout le réseau de la création d'entreprise de Strasbourg et de l'Ortenau.

Le Kiosk est un lieu sur lequel les opérateurs de la création, (Cci, Ihk, Cma,) en général et les agents de développement en particulier peuvent s'appuyer pour se rencontrer ; rencontrer et soutenir les créateurs d'entreprise.

Au sein du kiosk les agents de développement peuvent organiser des visites *d'installations communales*, les opérateurs des réseaux de la création d'entreprise des événements « outdoor » selon les besoins et les envies des kioskeurs. Les retours d'expérience sont toujours enrichissants. Les communes qui ont mis en place des solutions spécifiques pour les créateurs pourront les présenter et en assurer la promotion.

3. LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

3.1 Les objectifs quantitatifs

Toutes ces actions ont pour but de densifier les relations transfrontalières entre les porteurs de projets, les créateurs, les entreprises, les communes et les réseaux de soutien transfrontaliers.

L'Eurodistrict va se créer par les flux.

L'objectif n°1 est d'accroître le flux de créateurs sur le territoire, la création d'activité et d'emplois, pour cela un outil existe le Kiosk qui doit être utilisé au maximum ; pour cela la l'animation du réseau des agents de développement économique va renforcer ce mouvement.

Actions	FR	DE
Porteurs de projets en émergence	150	50
Entretiens individuels (porteurs de projets reçus)	30	20
Kioskers – abonnés	20	10
Workshops au sein du Kiosk	3	3
Visites d'entreprises à l'extérieur (Burda, Dna,.....)	3	3
Café à projets (Strasbourg, Lahr, Offenburg)	1	2
Stammtisch transfrontaliers	1	1
Ressources bilingues qualifiées	15	15
Rencontre des agents de développement	1	1

3.2 Les moyens humains et matériels

L'animation auprès des agents de développement est assurée par deux personnes à partir du Kiosk office.

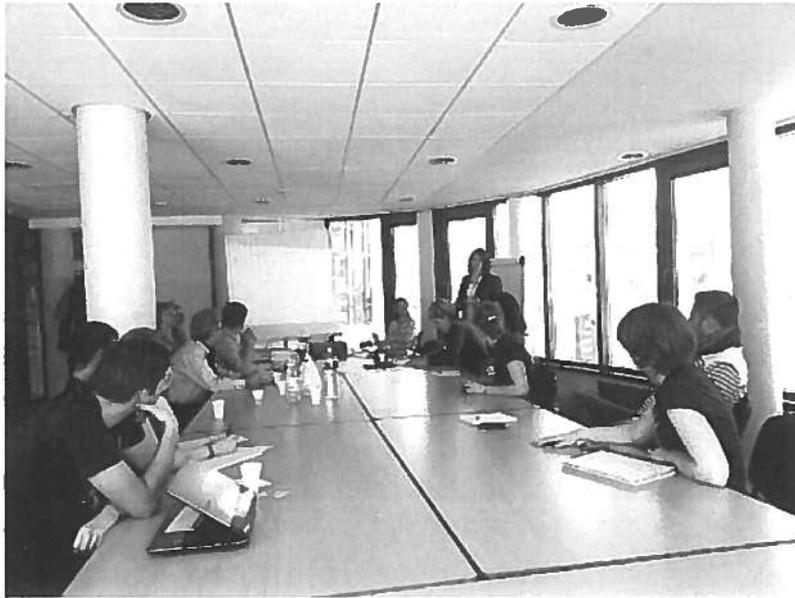
MOYENS	FR	DE
Chargées de mission à temps plein pour l'animation du réseau	1	1
Kiosk Office	300m ²	3x100m ²
Salle de réunion	1	1
Site internet bilingue	1	1

4. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes	Actions FR	Actions DE
Janvier	Prise de rendez-vous auprès des agents de développement de Strasbourg Erstein ...	Prise de rendez-vous auprès des agents de développement de Lahr, Oberkirch, Offenburg, Kehl....
Février	Définition des priorités	Définition des priorités
Mars	Recensement des données	Recensement des données
Avril	Organisation de la 1er rencontre économique transfrontalière des agents de développement et des réseaux de la création de l'Eurodistrict à Offenburg Echanges des bonnes pratiques	
Mai	Visites des installations communales	Visites des installations communales
Juin	Création du Calendrier 1ere version	Création de l'annuaire 1ère version
Juillet	Détection des ressources	Détection des ressources
Août	Traduction	Traduction
Septembre	Création de l'annuaire	Création de l'annuaire
Octobre	Calendrier 2de version	Calendrier 2de version
Novembre	Organisation de la 2de rencontre économique transfrontalière des agents de développement et des réseaux de la création de l'Eurodistrict à Strasbourg Retour d'experiences	
Décembre	Bilan	Bilan

5. LE BUDGET DE L'ACTION PILOTE

CHARGES	nature	2015	PRODUITS	nature	2015
Charges externes		14000	Subventions		130000
Fournitures de bureau	Badges...	3000	Eurodistrict		80000
Assurances		500	Cus		25000
Honoraires	Traduction	2500	Maison de l'Emploi		25000
Communication publicité		5000			
Telecommunication		1500	Participation Ortenau		36000
Location materiel		1500	Mise à disposition	Locaux	30000
				Secrétariat	6000
Frais d'animation		86000			
Secrétariat TPO		6000			
Chef de projet transfrontalier LT	1/1 tps	38000			
Chargée de mission EL	1/1 tps	38000			
Frais de déplacement		4000			
Infrastructure locaux		66000			
Loyer Kiosk Strasbourg	12 mois	36000			
Loyer Kiosk Offenbourg	12 mois	30000			
<i>Total charges</i>		166000	<i>Total produits</i>		166000



BILAN INTERMEDIAIRE 2014
ZWISCHENBILANZ 2014



Workshops transfrontaliers – Kiosk Office
Grenzüberschreitende Workshops - Kiosk Office



Le Lodge – 20 rue du Neuhof
 67100 STRASBOURG



TPO – In der Spöck 10
 77656 OFFENBURG

Sommaire

BILAN INTERMEDIAIRE - ZWISCHENBILANZ	3
LE CYCLE DES RENCONTRES TRANSFRONTALIERES 2014	3
GRENZÜBERSCHREITENDE TREFFEN 2014.....	3
KiosK Office – 02/07/2014 – 30/09/2014	5
Les Coworkers du KiosK office d’Offenburg/ Die Coworkers in Offenburg.....	6

BILAN INTERMEDIAIRE - ZWISCHENBILANZ

LE CYCLE DES RENCONTRES TRANSFRONTALIERES 2014

GRENZÜBERSCHREITENDE TREFFEN 2014

22.01.2014 Réseaux sociaux - réseaux locaux dans l'Eurodistrict

Social Networking – locale Business Clubs im Eurodistrikt

Intervenants/Referenten : Rodolphe Mathus, EM Strasbourg

Participants/Teilnehmeranzahl : 15

19.02.2014 Comment s'installer en Allemagne dans l'Eurodistrict

Sich in Deutschland niederlassen

Intervenants/Referenten : Frau Gerry, IHK Freiburg

Participants/Teilnehmeranzahl : 20

12.03.2014 S'implanter dans l'Eurodistrict : la pépinière

Geschäftsräume im Eurodistrikt

Intervenants/Referenten : Bruno Schwelling, TPO

Participants/Teilnehmeranzahl : 20

27.03.2014 L'entrepreneuriat étudiant dans l'Eurodistrict

Studenten und Existenzgründung im Eurodistrikt

Intervenants/Referenten : Emilie Albisser , WASP - Hassania Sebti, ETENA

Participants/Teilnehmeranzahl : 20

09.04.2014 Communiquer avec une clientèle allemande

Mit deutschen Kunden kommunizieren

Intervenants/Referenten : Perry Struttman, Consultant

Participants/Teilnehmeranzahl : 23

14.05.2014 Comment s'installer à Strasbourg

Sich in Strasbourg niederlassen

Intervenants/Referenten M. Bahl du cabinet d'experts-comptables FIBA

Participants/Teilnehmeranzahl : 15

04.06.2014 Entreprenre au féminin dans l'Eurodistrict

Frauen und Existenzgruendung im Eurodistrict

Intervenants/Referenten : Chantal Delmas, CTELPRO - Olesja Rudi, K&R Transporte GmbH

Mmes Dirringer et Hemendinger, Préfecture du Bas-Rhin

Participants/Teilnehmeranzahl : : 45

28/08/2014 Stammtisch franco-allemand au Kiosk office: présentation de l'espace de coworking, de Kioskers et apéritif dinatoire

Deutsch-französischer Stammtisch im Kiosk office: Besichtigung des Coworking Raums, Vorstellung von Coworkers und Aperitif

Intervenants/Referenten Loïc Giroud, Modérateur du groupe sur xing, Xing-Gruppenleiter

Participants/Teilnehmeranzahl : 35

11/09/2014 S'installer en Allemagne, taxes et impôts

Sich in Deutschland niederlassen: Steuer und Beiträge

Intervenants/Referenten M. Assmus du Finanzamt de Kehl

Participants/Teilnehmeranzahl : 23

18/09/2014 Boostez voter projet avec les dispositifs financiers : Tango & Scan et Innovationsgutscheine

Boosten Sie Ihr Projekt mit finanziellen Förderungen

Intervenants/Referenten : Sebastian Wieckenberg, IHK – Aude Plassard, Accro (CUS)

Participants/Teilnehmeranzahl : 20

236 personnes ont participé aux différentes rencontres organisées depuis le début de l'année. La participation allemande représente un tiers de l'effectif.

Depuis 2013, le nombre de porteurs de projets, créateurs d'entreprise et jeunes entrepreneurs passés dans le dispositif s'élève à un peu plus de 400.

Seit Anfang des Jahres 2014 haben insgesamt 236 Unternehmer an den verschiedenen Treffen teilgenommen. Es verteilt sich wie folgt: 1/3 deutsche Teilnehmer, 2/3 französische Teilnehmer.

Seit 2013 haben wir etwa mehr als 400 Projektträger, Existenzgründer und Jungunternehmer empfangen (Einzelgespräche, Gründertreffen und Workshops).

Kiosk Office – 02/07/2014 – 30/09/2014

KIOSK OFFICE, COWORKING SPACE STRASBOURG-ORTENAU

Parallèlement aux rencontres, la mise en place du « Kiosk office », l'Espace de Coworking Strasbourg-Ortenau a été confirmée. Les tarifs et modalités d'utilisation de l'espace sont finalisés pour le TPO. La charte graphique est réalisée et le site internet est en cours de création (blog provisoire : www.kioskoffice.eu).

Parallel zu den Treffen wurde das Coworking Space Strasbourg-Ortenau, „Kiosk office“ in Offenburg eingerichtet und eröffnet. Tarife, Nutzungsvertrag und Hausordnung wurden vom TechnologiePark Offenburg festgelegt. Das Logo wurde erzeugt und die provisorische Website hat folgende Adresse: www.kioskoffice.eu

8 places ont été créées au sein du Kiosk office allemand (TechnologiePark d'Offenburg). A fin septembre 2014, voici le taux d'occupation :

4 bureaux sont loués de façon permanente pour les prochains mois, 3 coworkers sont venus à la journée ou à la semaine, 2 se sont décidés pour un bureau au sein du TPO.

8 Arbeitsplätze wurden im deutschen Kiosk office geschaffen. Bis Ende September haben sich 4 Unternehmer für eine permanente Mietvertrag entschieden (4 – bis 6 Monate), 3 wochenweise bzw. tagesweise gekommen und 2 haben sich doch für einen Büroraum im TPO entschieden.

Les demandes en cours / Aktuelle Anfragen

Mr Silva Elvis, fondateur de SMARTWALK (santé-beauté) au Brésil, qui veut installer son « sales office » à Offenburg. Herr Sila Elvis, Gründer von SMARTWALK (Gesundheitsbranche) kommt aus Brasilien und möchte sich in Offenburg niederlassen.

Mr Yildiz va créer une deuxième entreprise. Herr Yildiz wird eine zweite Firma in Deutschland gründen.

Mr Guillerman est également intéressé, ainsi qu'un de ses collègues. 2 Interessierten kommen dazu, Herr Guillerman und sein Kollege (Innovationsbranche).

Presse/Médias :

La presse a largement parlé de l'inauguration côté allemand (Badische Zeitung, Mittelbadische Presse, Lahrer Zeitung, Güller, Offenblatt der Stadt Offenburg) et deux articles sont parus en France : DNA en juillet, et CUS magazine en septembre. Es gab viele Artikel in der deutschen Presse zur Eröffnung des Kiosk office in Offenburg (Badische Zeitung, Mittelbadische Presse, Lahrer Zeitung, Güller, Offenblatt der Stadt Offenburg) sowie 2 Artikel in Frankreich: DNA und CUS Magazine.

Les médias sont très intéressés par le projet ainsi que par l'ouverture prochaine à Strasbourg. Die Medien zeigen eine starke Interesse für die zukünftige Eröffnung in Strasbourg.

2 reportages ont été tournés (SWR Dreiland aktuell) et Radio France Bleu Alsace. 2 Berichte wurden schon gedreht: einen TV-Bericht (SWR Dreiland aktuell) und einen Radio-Bericht (Radio France Bleu Alsace).

Une journaliste du JT de TF1 nous a contactés pour faire un reportage d'entrepreneurs français installés en Allemagne mais finalement, le reportage a été tourné à Berlin. Eine Journalisten von TF1 hat mit uns Kontakt aufgenommen : sie wollte französische Unternehmer, die sich in Deutschland niederlassen haben, interviewen. Jedoch wurde der Bericht in Berlin gedreht...

France 3 Alsace Matin souhaiterait faire un reportage lorsque la partie française sera ouverte. France 3 Alsace Matin möchte eine Bericht drehen, sobald das französische Kiosk office eröffnet wird.

Les Coworkers du Kiosk office d'Offenburg/ Die Coworkers in Offenburg

NOM / 2014	PRENOM/ VORNAME	KIOSK OFFICE/ TPO	Entrée/ Eingang	NAT	PROJET- PROJEKT	ENTREPRISE/ FIRMA	VILLE/STADT
GORGES	David	KIOSKER semaine	15/09/14	DE	IT	LEAPHUB GMBH	HAMBURG
FÖHRDES	Christoph	KIOSKER semaine	15/09/14	DE	IT	LEAPHUB GMBH	HAMBURG
HURST	Claudia	KIOSKER 4 mois	13/10/14	DE		FACHFABRIK	KEHL
LANG	Joshua	KIOSKER 6 mois	01/08/14	US	Traduction/ Übersetzung	Freelance	STRASBOURG
MÜLLER	Annette	KIOSKER 6 mois	01/09/14	DE	Kaufmänni- sche Assistenz - Deutsche Kurse – Assistanat commercial, cours d'allemand	AFFA	STRASBOURG
OREL	François- Xavier	KIOSKER journée	22/08/14	FR	Marketing via réseau sociaux – Handel via Social Media	AFAX	SCHILTIGHEIM
PETITFOUR	Thibaut	bureau TPO	01/11/14	FR	Consultant Marketing	LIECHTEN ADVISORY SERVICES	STRASBOURG
VAUCHEY	Lydie	bureau TPO	01/10/14	FR	Human ressources Manager	Firmen- gründung – Création en cours	LOGELBACH
YILDIZ	Abdullah	KIOSKER 6 mois	01/07/14	FR	Vente en ligne de dirndl – Dirndl Online- verkauf	ASSTRADA GMBH	OFFENBURG

Document de séance n°4/6.2/2014
Vorlage Nr. 4/6.2/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 4 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 6.11.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 6.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.2 der Tagesordnung

Objet: BAAL novo : Théâtre régional dans l'Eurodistrict / Regionaltheater im Eurodistrikt

I. Rapport / Sachverhalt:

Description du projet

Un soutien du théâtre BAAL novo a été discuté en séance du Conseil du 5 juin 2014. Le Conseil s'est prononcé en faveur de ce projet et il a été demandé qu'un dossier soit monté dans ce sens.

BAAL novo est un théâtre transfrontalier de grande qualité particulièrement impliqué sur le territoire de l'Eurodistrict. A terme, il pourrait éventuellement s'installer dans le futur Forum du Rhin au Pont Pierre-Pflimlin.

Le théâtre prévoit le développement de ses activités transfrontalières comme suit :

- Création de 3 à 4 spectacles par saison (contre 2 à 3 actuellement)
- 130 représentations/an dans les villes de l'Eurodistrict et la nouvelle salle de spectacles (contre 90 représentations/an actuellement), dont 30 pourront être soutenues par l'Eurodistrict (15 du côté allemand et 15 du côté français)
- au moins 80 des représentations seront dédiées aux enfants et aux jeunes (jusqu'à présent environ 50)

Notamment au niveau de la cible des jeunes, l'objectif est de toucher un public d'environ 8000 enfants par an (contre 5000 à 6000 actuellement) par le développement d'une

Beschreibung des Projekts

Über eine Förderung für das Theater BAAL novo wurde in der Ratssitzung vom 5. Juni 2014 diskutiert. Der Rat hat sich für das Projekt ausgesprochen, und es wurde gewünscht, dass ein Dossier in diesem Sinne erstellt wird.

BAAL novo ist ein grenzüberschreitendes Theater von hohem Niveau, das sich besonders im Eurodistriktgebiet engagiert. Auf Dauer wäre eine Ansiedlung des Theaters im künftigen Europäischen Rheinforum an der Pierre-Pflimlin-Brücke denkbar.

Das Theater plant, seine grenzüberschreitenden Aktivitäten folgendermaßen auszubauen:

- Produktion von 3-4 Inszenierungen pro Saison (gegenüber bislang 2-3)
- 130 Vorstellungen/Jahr in den Städten des Eurodistrikts (gegenüber bislang 90 Vorstellungen/Jahr), wovon 30 vom Eurodistrikt gefördert werden können (15 auf deutscher und 15 auf französischer Seite)
- mindestens 80 Vorstellungen sollen an Kinder und Jugendliche gerichtet sein (bisher ca. 50).

Ziel ist es, insbesondere mit Blick auf das junge Zielpublikum, etwa 8000 Kinder pro Jahr zu erreichen (statt wie derzeit 5000 bis 6000). Es soll durch die Entwicklung eines

programmation régulière plutôt que ponctuelle.

Partenariat transfrontalier

Depuis sa création en 2005, BAAL novo travaille sur un mode d'organisation parfaitement transfrontalier, avec l'existence d'une association allemande dont le siège est à Offenbourg et d'une association française localisée à Strasbourg. Les représentations sont organisées des deux côtés de la frontière et la compagnie part également en tournée dans des villes en France et en Allemagne et contribue ainsi au rayonnement de sa région d'origine. Depuis 2012 le théâtre organise localement le Festival franco-allemand de théâtre d'enfant « Allez hop ».

Plus-value transfrontalière et impact positif

La diffusion des spectacles bilingues et biculturels dans tout le territoire de l'Eurodistrict fédère les publics français et allemands et favorise le bilinguisme. L'attention que le théâtre prête au jeune public et le travail pédagogique constituent également un élément particulièrement intéressant pour l'Eurodistrict puisque les jeunes sont confrontés avec la culture et la langue du voisin pour initier un rapprochement dès le plus jeune âge. Le groupe de théâtre bilingue et binational souhaite développer une nouvelle puissance de rayonnement sur le territoire de l'Eurodistrict et s'établir en tant que projet culturel phare de l'Eurodistrict dans un espace de rencontres et d'échange européen. Dès qu'il sera installé de façon permanente, le théâtre souhaite également contribuer au renforcement d'un réseau en matière culturelle, proposer des séminaires aux acteurs culturels des deux côtés du Rhin et leur offrir une plateforme de rencontres.

Pérennité et caractère novateur

A travers ses activités théâtrales, incluant aussi bien des représentations à son siège que dans le territoire, BAAL novo promeut le bilinguisme et la coopération franco-allemande au niveau local. En ce sens, BAAL novo fait figure de projet innovant pour la région pilote de l'Eurodistrict et se pose en modèle pour d'autres régions frontalières. Une pérennisation du projet est prévue, entre

réguliers Programms anstelle von Einzelvorstellungen erreicht werden.

Grenzüberschreitende Partnerschaft

Seit seiner Gründung 2005 ist das Theater BAAL novo komplett grenzüberschreitend organisiert, mit einem deutschen Trägerverein „BAAL novo e.V.“ mit Sitz in Offenbourg sowie einem französischen Trägerverein „BAAL novo Association“ mit Sitz in Straßburg. Die Vorstellungen finden beiderseits der Grenze statt, und die Truppe geht regelmäßig auf Tournee in französische und deutsche Städte. Sie trägt so zur Sichtbarkeit ihrer Ursprungsregion bei. Seit 2012 veranstaltet das Theater auf lokaler Ebene das deutsch-französische Kindertheaterfestival „Allez Hop“.

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkungen

Die Veranstaltung von zweisprachigen und bikulturellen Aufführungen im gesamten Eurodistriktgebiet verbindet das französische und das deutsche Publikum und fördert die Zweisprachigkeit. Das Augenmerk, welches das Theater dem jungen Publikum schenkt, und die pädagogische Arbeit sind für den Eurodistrikt deshalb von besonderem Interesse, weil die Kinder und Jugendlichen die Kultur und Sprache des Nachbarn erleben und eine Annäherung schon in ganz jungem Alter ermöglicht wird. Das zweisprachige und binationale Theaterensemble möchte eine neue Ausstrahlungskraft über das gesamte Eurodistriktgebiet erreichen und sich als kulturelles Vorzeigeprojekt des Eurodistrikts innerhalb eines europäischen Raums der Begegnung und des Austauschs etablieren. Sobald das Theater dauerhaft untergebracht ist, möchte es auch zu einer stärkeren Vernetzung auf kultureller Ebene beitragen, Seminare für Akteure des kulturellen Lebens beiderseits des Rheins anbieten und ihnen eine Begegnungsstätte bieten.

Innovativer Charakter und Fortbestand

Durch seine Theateraktivitäten, die sowohl Aufführungen im eigenen Haus als auch an anderen Orten umfassen, fördert BAAL novo die Zweisprachigkeit und die deutsch-französische Zusammenarbeit auf lokaler Ebene. In diesem Sinne ist BAAL novo ein innovatives Projekt der Pilotregion Eurodistrikt mit Modellcharakter für andere Grenzregionen. Der Fortbestand des Projekts

autres, par la mise en place d'un cercle de sponsors, la création d'une association de soutien, l'amélioration des recettes de billetterie et autres soutiens.

Bilinguisme

Les pièces présentées par BAAL novo sont bilingues ou traitent de thèmes franco-allemands de manière compréhensible par tous. Elles permettent ainsi aux spectateurs de se familiariser avec la langue et la culture du voisin en dépassant les difficultés linguistiques et favorisent la création d'une identité régionale commune.

Du matériel pédagogique bilingue pour les jeunes permet d'approfondir en cours ce qui a été vécu pendant les représentations.

La subvention sollicitée

BAAL novo sollicite une subvention annuelle de 60.000 € pour servir de base de financement à 30 représentations dans l'Eurodistrict par an. Ce soutien, sera échelonné sur une durée de 5 ans (2016 – 2020), soit 300.000 € au total.

Pour les représentations soutenues par l'Eurodistrict sur le territoire, les communes n'auront a priori pas d'autres dépenses que celles liés à la mise à disposition gratuite d'un lieu de spectacle.

Pour information :

L'Eurodistrict a soutenu le théâtre Baal novo pour un montant total de 134 000 € depuis 2010 pour trois projets :

- 2010/2011: Théâtre franco-allemand pour les enfants et les jeunes: 54 000 € ;
- 2012/2013: Festival de théâtre pour enfants « Allez Hop »: 30 000 € ;
- 2013/2014: Festival de théâtre franco-allemand d'été: 50 000 €.

Le soutien de l'Eurodistrict depuis 2010 a permis de considérablement augmenter le nombre de représentations, d'atteindre un public de citoyens de l'Eurodistrict beaucoup plus large, notamment au niveau des jeunes, et de programmer des pièces de théâtre franco-allemandes innovantes.

soll unter anderem durch den Aufbau eines Kreises von Sponsoren, die Gründung eines Fördervereins, die Verbesserung der Einnahmen aus dem Verkauf von Eintrittskarten und sonstige unterstützende Maßnahmen gesichert werden.

Zweisprachigkeit

Die von BAAL novo aufgeführten Stücke sind zweisprachig oder befassen sich in für alle verständlicher Weise mit deutsch-französischen Themen. Auf diese Weise kommen die Zuschauer mit der Sprache und Kultur des Nachbarn in Kontakt, sprachliche Barrieren werden überwunden und es wird eine gemeinsame regionale Identität gefördert.

Mit Hilfe von zweisprachigen theaterpädagogischen Materialien können die jungen Zuschauer im Unterricht das während der Vorstellungen Erlebte vertiefen.

Beantragte Förderung

BAAL novo beantragt eine Förderung in Höhe von 60.000 € jährlich als Grundlage für die Finanzierung von 30 Vorstellungen pro Jahr im Eurodistrict. Diese soll über einen Zeitraum von 5 Jahren (2016-2020) gewährt werden, so dass sich eine Fördersumme von 300.000 € ergibt.

Was die durch den Eurodistrict geförderten Vorstellungen anbelangt, sollen sich die Ausgaben der betroffenen Gemeinden auf die kostenlose Bereitstellung eines Veranstaltungsorts beschränken.

Zur Information :

Seit 2010 hat der Eurodistrict das Theater BAAL novo in Höhe von 134.000 € im Rahmen von drei Projekten gefördert:

- 2010/2011: deutsch-französisches Theater für Kinder und Jugendliche: 54.000 €
- 2012: Kindertheaterfestival „Allez Hop“: 30.000 €
- 2013/2014: deutsch-französischer Theatersommer: 50.000 €

Aufgrund dieser Förderungen durch den Eurodistrict seit 2010 konnten deutlich mehr Vorstellungen als zuvor stattfinden und so mehr Bürger des Eurodistricts erreicht werden, insbesondere im Jugendbereich, sowie innovative deutsch-französische Theaterstücke programmiert werden.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict se prononce en faveur d'une subvention et décide une subvention à BAAL novo de 60.000 € par an de 2016 à 2020 inclus. Cette subvention est destinée à garantir la programmation de 30 représentations par an du théâtre sur 5 ans.

La dépense s'élève au total à 300.000€ et sera répartie comme suit :

Pour 2016 : 60 000 €
Pour 2017 : 60 000 €
Pour 2018 : 60 000 €
Pour 2019 : 60 000 €
Pour 2020 : 60 000 €.

Tous les ans, un bilan devra être présenté par le porteur du projet à l'Eurodistrict en préalable au renouvellement total ou partiel de la subvention et sous réserve de la disponibilité des crédits. Une justification non satisfaisante pourrait entraîner une modification des montants à verser. Les conditions détaillées seront fixées par une convention entre l'Eurodistrict et BAAL novo.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le président à signer tous les documents afférents à la dépense.

Der Eurodistriktrat spricht sich für eine Förderung aus und beschließt, BAAL novo mit einem Betrag von 60.000 € pro Jahr im Zeitraum von 2016 bis einschließlich 2020 zu fördern. Diese Förderung ist dazu bestimmt, über einen Zeitraum von 5 Jahren jährlich 30 Vorstellungen des Theaters zu ermöglichen.

Die Ausgabe umfasst insgesamt 300.000 € und ist wie folgt gestaffelt:

Für 2016 : 60.000 €
Für 2017 : 60.000 €
Für 2018 : 60.000 €
Für 2019 : 60.000 €
Für 2020 : 60.000 €.

Jedes Jahr muss der Projektträger vor einer erneuten vollständigen oder teilweisen Auszahlung des Förderbetrags, die unter dem Vorbehalt der Verfügbarkeit der Mittel erfolgt, dem Eurodistrict eine Bilanz vorlegen. Ist die Rechenschaftslegung nicht zufriedenstellend, kann dies eine Änderung der auszahlenden Beträge bewirken. Die Bedingungen im Einzelnen werden noch vertraglich zwischen dem Eurodistrict und Baal novo festgelegt.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle mit der Ausgabe in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 novembre 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le




Roland RIES

TOP 6.2 BAAL novo - BAAL novo : Théâtre régional dans l'Eurodistrict / Regionaltheater im Eurodistrict

Budget 2016-2020 / Haushalt 2016-2020

Ausgaben / Depenses

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Frais de personnel / Personalausgaben					
Personnel artistique / Künstlerisches Personal	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Personnel technique / Technisches Personal	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
Personnel administratif / Verwaltungspersonal	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Aides supplémentaires / Aushilfen & Verstärkungen	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Charges sociales / Sozialaufwendungen	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Assistance / Assistenz	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Personnel pédagogique / Theaterpädagogen	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Honoraires / Honorare für Gäste	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Augmentation de salaire annuel 1,5% / Lohnsteigerungen 1,5% per anno	0	6 000	13 000	20 000	27 000
Total / Gesamt	442 000	448 000	455 000	462 000	469 000

Dépenses / Sachausgaben					
Besoins généraux / Allgemeiner Geschäftsbedarf	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Achat d'appareils et de machines / Beschaffung von technischem Gerät	30 000	22 000	13 000	12 000	13 000
Affranchissement / Porto	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Autre frais / Sonstige Kosten für den Spielbetrieb	74 000	76 000	78 000	80 000	82 000
Téléphone / Telefon	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Loyers / Mieten	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Frais de déplacement / Fahrtkosten	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Frais publicitaires / Werbekosten	25 400	25 400	25 400	25 400	25 400
Assurances / Versicherungen	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Frais de transport / Kfz-Kosten	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Cotisations & taxes / Beiträge, Gebühren, Steuern	500	500	500	500	500
Pourcentages, droits d'auteurs / Tantiemen, Gema	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Intérêts, opérations bancaires / Zinsen & Bankverkehr	600	600	600	600	600
Autres dépenses / Sonstige Aufwendungen	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Investissement aménagement intérieur / Investition Innenausbau	50 000	0	0	0	0
Total / Gesamt	317 000	261 000	254 000	255 000	258 000
TOTAL / Gesamtausgaben	759 000	709 000	709 000	717 000	727 000

TOP 6.2 BAAL novo - BAAL novo : Théâtre régional dans l'Eurodistrict / Regionaltheater im Eurodistrict

Budget 2016-2020 / Haushalt 2016-2020

Einnahmen / Recettes

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Partenaires français / französische Partner					
Ville de Strasbourg / Stadt Straßburg	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Région Alsace / Region Elsaß	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Département Bas-Rhin / Département Bas-Rhin	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
D.R.A.C.	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Fondation Franco-Allemande	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Association de promotion-Dons-Sponsors / Förderverein-Spender-Sponsoren	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres aides & fondations / Sonstige Zuschüsse & Stiftungen	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Autres villes d'Alsace / Weitere Städte Alsace	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total recettes France / Gesamteinnahmen Frankreich	64 000				
Partenaires allemands / deutsche Partner					
Aides financières Land BW / Zuschüsse Land Bad.-Würt.	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000
Lahr	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Aides financières Ville d'Offenbourg / Zuschüsse Stadt Offenbourg	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
Neuried	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Kehl	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Oberkirch	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Zell	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Association de promotion-Dons-Sponsors / Förderverein-Spender-Sponsoren	60 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres aides financières et fondations / Sonstige Zuschüsse & Stiftungen	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000
Ville de Fellbach-Fondation Eisele / Stadt Fellbach-Eisele Stiftung	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Aides financières Fonds Dakü / Zuschüsse Fonds Dakü	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
BW-Stiftung-Innofonds BW	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Autres subventions de projet BW / weitere Projektzuschüsse BW	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres recettes / Sonstige Einnahmen	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Regionalstiftung Ortenau	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Landkreis Ortenau	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Total recettes Allemagne / Gesamteinnahmen Deutschland	511 000	461 000	461 000	461 000	461 000
Recettes propres issues des représentations théâtrales / Eigene Einnahmen aus Theateraufführungen	124 000	124 000	124 000	132 000	142 000
Eurodistrict / Eurodistrict	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Total recettes / Gesamteinnahmen	759 000	709 000	709 000	717 000	727 000